# BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS

CXXVII<sup>e</sup> ANNEE. - N° 95

**VENDREDI 5 DÉCEMBRE 2008** 



### BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

**REPUBLIQUE FRANÇAISE** 

Liberté - Egalité - Fraternité

issn 0152 0377

SOMMAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2008 POR DELEGATION PERMANENTE	Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2008-137 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale rue Saint-Jean Baptiste de la Salle, à Paris 6° (Arrêté du 28 novembre 2008)
DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS	Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 6/2008-043
Extrait du compte-rendu de la séance du 13 novembre 2008	réglementant, à titre provisoire, la circulation dans la rue de la Clôture, à Paris 19° (Arrêté du 21 novembre 2008)
CONSEIL DE PARIS	Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 7/2008-048
Convocations de commissions 3	réglementant, à titre provisoire, la circulation générale dans l'avenue du Professeur André Lemierre, à Paris 20°
VILLE DE PARIS	(Arrêté du 25 novembre 2008)
Nomination d'une Adjointe au Maire de Paris à la présidence du Comité d'accompagnement des pupilles des administrations parisiennes (Arrêté du 10 novembre 2008)	grade adjoint teornique principal de 2 classe dans
<b>Désignation</b> d'une représentante du Maire de Paris à la présidence de la commission chargée d'attribuer chaque année les cinq prix consécutifs aux libéralités consenties à la Ville de Paris (Arrêté du 21 novembre 2008)	la spécialité menuisier, ouvert à partir du 15 septembre 2008 pour cinq postes
<b>Désignation</b> d'une représentante du Maire de Paris à la présidence de la commission chargée d'attribuer chaque année le prix Christine-Augustine Couronne (Arrêté du 21 novembre 2008)	de mérite des candidats déclarés reçus au concours interne pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris — grade adjoint technique principal de 2º classe — dans la spécialité menuisier ouvert à par-
Désignation d'un représentant du Maire de Paris à la présidence de la Commission supérieure de contrôle de l'électricité (Arrêté du 28 novembre 2008)	
Désignation d'un représentant du Maire de Paris à la présidence de la Commission supérieure de contrôle du gaz (Arrêté du 28 novembre 2008)	Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil
Fixation des dates d'ouverture de la foire du Trône 2009 (Arrêté du 21 novembre 2008)	Général (Direction Générale des Services administratifs du Département de Paris). — (Arrêté modificatif du 28 novembre 2008)
Délégation de la signature du Maire de Paris (Secrétariat Général de la Ville de Paris). — (Arrêté modificatif du 28 novembre 2008)	Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Géné-
<b>Délégation</b> de la signature du Maire de Paris (Direction du Développement Economique et de l'Emploi). — (Arrêté	l'Emploi). — (Arrêté modificatif du 28 novembre 2008) 331
modificatif du 28 novembre 2008)	Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction de la Jeunesse et des Sports). — (Arrêté
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 1/2008-091 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue de Rochechouart, à Paris 9° (Arrêté du 28 novembre 2008)	Autorisation donnée à l'Association « Crescendo » pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type multi-accueil, sis 7/9, rue des Islettes, à Paris 18e (Arrêté du 13 novembre 2008)

Fixation des tarifs journaliers 2008 applicables, à compter du 1 <sup>er</sup> décembre 2008, à la Maison de retraite « les Sœurs Augustines du Saint Cœur de Marie » située 29, rue de la Santé, à Paris 13 <sup>e</sup> (Arrêté du 24 novembre 2008)	Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 08-4496 modifiant l'arrêté n° 08-1771 du 14 mai 2008 portant délégation de signature de la Directrice Générale (Arrêté du 28 novembre 2008)	
Autorisation de transfert de gestion de l'Association « ACSSAD » à la Fondation Hospitalière Sainte-Marie, 167, rue Raymond Losserand, à Paris 14° (Arrêté du 25 novembre 2008)	Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 08-4497 portant désignation des membres chargés de recueillir le 16 décembre 2008 les votes émis à l'occasion des élections générales pour le renouvellement de la représentation du personnel aux Commissions Adminis-	
<b>Fixation</b> des tarifs journaliers 2008, applicables à compter du 1 <sup>er</sup> décembre 2008 à la « Maison de retraite Amitié et Partage » située 12, rue de l'Abbé Grégoire, Paris 6 <sup>e</sup> (Arrêté du 28 novembre 2008)	tratives Paritaires du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et à la Commission Consultative Paritaire (Arrêté du 28 novembre 2008)	
Compte administratif 2006 de l'Association « l'Elan Retrouvé » pour son Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (S.A.V.S.) situé 18, rue Cadet, à Paris 9° (Arrêté du 19 novembre 2008)	Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Registre des inscriptions au concours sur titres d'aide-soignant 3324	
<b>Compte</b> administratif 2007 de l'Association « Centres Pierre et Louise Dumonteil » pour l'établissement C.O.J. Louise Dumonteil, situé 2, rue André Derain, à Paris 12 <sup>e</sup>	POSTES A POURVOIR  Secrétariat Général de la Ville de Paris. — Avis de	
(Arrêté du 24 novembre 2008)	vacance de deux postes d'administrateurs (F/H) de la Ville de Paris	
nir », pour son Centre d'Activités de Jour « Les Colombages », à Paris 14 <sup>e</sup> (Arrêté du 24 novembre 2008)	Secrétariat Général de la Ville de Paris. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H)	
Philippe Lafay » pour le Centre d'Activité de Jour situé 125, rue Cardinet, à Paris 17 <sup>e</sup> (Arrêté du 24 novembre 2008)	Secrétariat Général de la Ville de Paris. — Avis de vacance de deux postes d'attaché d'administrations parisiennes (F/H)	
PREFECTURE DE POLICE	Direction des Systèmes et Technologies de l'Informa-	
Arrêté n° 2008/3118/00042 modifiant l'arrêté n° 2006- 21044 du 20 septembre 2006 fixant la représentation du personnel au sein des Commissions Administratives Pari-	tion. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H)	
taires compétentes à l'égard des personnels de la Préfecture de Police relevant du statut des administrations parisiennes (Arrêté du 26 novembre 2008)	d'un poste d'agent de catégorie A (F/H)	
Arrêté n° 08-00117 portant ouverture de deux concours d'accès au corps d'agent de maîtrise de la Préfecture de Police, au titre de l'année 2009 (Arrêté du 28 novembre	Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H)	
2008)	d'un poste d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H)	
Arrêté nº 2008-00818 relatif à la cession, l'utilisation et au transport par des particuliers des artifices de divertissement (Arrêté du 28 novembre 2008)	Direction de l'Urbanisme. — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H) 3327	
Liste par ordre alphabétique des 5 candidat(e)s déclaré(e)s admissibles au concours interne d'ingénieur des travaux (spécialité bâtiment) de la Préfecture de Police du 25 novembre 2008	Direction du Patrimoine et de l'Architecture. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H)	
Liste par ordre alphabétique des 7 candidat(e)s déclaré(e)s admissibles au concours externe d'ingénieur des travaux (spécialité bâtiment) de la Préfecture de Police du 25 novembre 2008	Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Avis de vacance d'un poste d'administrateur (F/H) de la Ville de Paris	
Adresse d'un immeuble faisant l'objet d'un arrêté abrogeant un arrêté de péril pris au titre des articles L. 511-1 à	Direction de la Jeunesse et des Sports. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisien-	
L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation 3319	nes (F/H)	
Liste d'immeubles faisant l'objet d'arrêtés de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation	Direction de la Jeunesse et des Sports. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H)	
COMMUNICATIONS DIVERSES	Direction de la Jeunesse et des Sports. — Avis de vacance de deux postes d'agent de catégorie B (F/H) 3327	
Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un recrutement sans concours pour 70 emplois d'adjoint administratif d'administrations parisiennes de 2 <sup>e</sup> classe (F/H). — Rappel	Direction de l'Information et de la Communication. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H)	
AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS	Caisse des Ecoles du 5 <sup>e</sup> arrondissement. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H)	
Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté modificatif nº 2008-4418 fixant la composition du jury pour le concours sur titres d'adjoint technique 1 <sup>re</sup> classe	Caisse des Ecoles du 14 <sup>e</sup> arrondissement. — Avis de vacance de quarante postes d'agent de catégorie C (F/H) — Agent de restauration	
spécialité électricien (Arrêté du 25 novembre 2008) 3320	<del>-</del>	

### DELEGATION PERMANENTE DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS

### Extrait du compte-rendu de la séance du 13 novembre 2008

### Résolution: vœu au 11-13, rue du Cygne et 26, rue Pierre Lescot (1er arrondissement)

La Délégation Permanente de la Commission du Vieux Paris, réunie le 13 novembre 2008 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Colombe BROSSEL, Adjointe au Maire chargée du patrimoine, a émis un vœu en faveur de la conservation du décor de colombage pittoresque réalisé au début du 20e siècle sur la façade et de l'escalier le plus ancien, datant au moins du 18e siècle.

### Recommandations au 12-14, rue Halévy, 5-9, rue de la Chaussée d'Antin, et 2-4, rue Meyerbeer (9e arrondissement)

La Délégation Permanente de la Commission du Vieux Paris, réunie le 13 novembre 2008 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Colombe BROSSEL, Adjointe au Maire chargée du patrimoine, a émis une recommandation en faveur du maintien à leur emplacement d'origine des cheminées monumentales qui ornent les appartements destinés à devenir des chambres d'hôtel ou des suites.

Elle a également émis une recommandation en faveur de la préservation des mosaïques des espaces d'accès à l'ancienne salle des coffres située en sous-sol.

### Levée de vœu au 75, rue des Vignes (16° arrondissement)

La Délégation Permanente de la Commission du Vieux Paris, réunie le 13 novembre 2008 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Colombe BROSSEL, Adjointe au Maire chargée du patrimoine, constatant l'évolution du projet de surélévation vers une plus grande sobriété, a levé le vœu du 22 septembre 2008 qui demandait « un projet plus respectueux des dispositions de façades et des éléments structurels d'origine ».

### Résolution : vœu au 97, boulevard Saint-Michel (6e arrondissement)

La Délégation Permanente de la Commission du Vieux Paris, réunie le 13 novembre 2008 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Colombe BROSSEL, Adjointe au Maire chargée du patrimoine, a émis un vœu contre le projet d'ascenseur qui porterait atteinte à l'intégrité du bel escalier principal en bois à balustres décorés de cet immeuble de rapport post-haussmannien.

#### Résolution: vœu au 22, rue Burq (18e arrondissement)

La Délégation Permanente de la Commission du Vieux Paris, réunie le 13 novembre 2008 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Colombe BROSSEL, Adjointe au Maire chargée du patrimoine, a émis le vœu que le projet de restructuration et d'extension qui prévoit la fermeture d'un porche soit revu afin de respecter davantage la façade existante de ce bâtiment protégé au titre du PLU.

#### **CONSEIL DE PARIS**

#### Convocations de commissions

MARDI 9 DECEMBRE 2008 (salle au tableau)

A 9 h — 4<sup>e</sup> Commission du Conseil Municipal.

A 9 h — 4<sup>e</sup> Commission du Conseil Général.

A 10 h 30 — 9<sup>e</sup> Commission du Conseil Municipal.

A 10 h 30 — 9<sup>e</sup> Commission du Conseil Général.

A 14 h 30  $\,$  — 2 $^{\rm e}$  Commission du Conseil Municipal.

A 14 h 30 — 2<sup>e</sup> Commission du Conseil Général.

A 15 h 30 — 8<sup>e</sup> Commission du Conseil Municipal.

A 15 h 30 — 8<sup>e</sup> Commission du Conseil Général.

### MERCREDI 10 DECEMBRE 2008 (salle au tableau)

A 10 h 30 — 5<sup>e</sup> Commission du Conseil Municipal.

A 10 h 30 — 5<sup>e</sup> Commission du Conseil Général.

A 11 h 30 — 6<sup>e</sup> Commission du Conseil Municipal.

A 11 h 30 — 6<sup>e</sup> Commission du Conseil Général.

A 14 h 30 — 7<sup>e</sup> Commission du Conseil Municipal.

A 14 h 30 — 7<sup>e</sup> Commission du Conseil Général.

A 17 h — 1<sup>re</sup> Commission du Conseil Général.

A 17 h — 1<sup>re</sup> Commission du Conseil Municipal.

A 18 h — 1<sup>re</sup> Commission du Conseil Municipal.

A 18 h — 1<sup>re</sup> Commission du Conseil Général.

#### **VILLE DE PARIS**

#### Nomination d'une Adjointe au Maire de Paris à la présidence du Comité d'accompagnement des pupilles des administrations parisiennes.

Le Maire de Paris,

Vu le Code des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-25 ;

Vu la délibération en date 21 novembre 1977 portant sur l'organisation du Comité de surveillance des pupilles de la Ville de Paris :

#### Arrête:

Article premier. — Mme Marie-Thérèse ERRECART, Adjointe au Maire chargée des ressources humaines, de l'administration générale et des relations avec les mairies d'arrondissement, est nommée à la présidence du Comité d'accompagnement des pupilles des administrations parisiennes.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
- l'intéressée.

Fait à Paris, le 10 novembre 2008

Bertrand DELANOË

Désignation d'une représentante du Maire de Paris à la présidence de la commission chargée d'attribuer chaque année les cinq prix consécutifs aux libéralités consenties à la Ville de Paris.

Le Maire de Paris,

Vu le Code des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-25 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date du 23 mars 1987 fixant les critères d'affectation des prix attachés aux cinq groupes de legs constitués par le juge, ainsi que la composition chargée de l'attribution annuelle des cinq prix ;

#### Arrête:

Article premier. — Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe au Maire chargée de la protection de l'enfance et de la prévention spécialisée, est désignée pour me représenter à la présidence de la commission chargée d'attribuer chaque année les cinq prix consécutifs aux libéralités consenties à la Ville de Paris.

- Art. 2. Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».
  - Art. 3. Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
  - l'intéressée.

Fait à Paris, le 21 novembre 2008

Bertrand DELANOË

# Désignation d'une représentante du Maire de Paris à la présidence de la commission chargée d'attribuer chaque année le prix Christine-Augustine Couronne.

Le Maire de Paris,

Vu le Code des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-25 ;

Vu le testament en date du 7 mars 1890, par lequel M. COURONNE, décédé le 2 septembre 1892, a consenti un legs universel à la Ville de Paris, avec obligation pour cette dernière d'attribuer, tous les ans, un prix qui tend à récompenser le mérite de l'épouse dans les ménages d'employés des administrations parisiennes ;

Vu l'arrêté municipal du 30 mars 1978 fixant la composition de la commission chargée de l'attribution annuelle de ce prix ;

#### Arrête :

Article premier. — Mme Marie-Annick BARTHE, conseillère de Paris, est désignée pour me représenter à la présidence de la commission chargée d'attribuer chaque année le prix Christine-Augustine Couronne.

- Art. 2. Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».
  - Art. 3. Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris.
  - l'intéressée.

Fait à Paris, le 21 novembre 2008

Bertrand DELANOË

# Désignation d'un représentant du Maire de Paris à la présidence de la Commission supérieure de contrôle de l'électricité.

Le Maire de Paris.

Vu le Code des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-25 ;

#### Arrête:

Article premier. — M. Denis BAUPIN, Adjoint au Maire chargé du développement durable, de l'environnement et du plan climat, est désigné pour me représenter à la présidence de la Commission supérieure de contrôle de l'électricité.

- Art. 2. Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».
  - Art. 3. Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
  - M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
  - l'intéressé.

Fait à Paris, le 28 novembre 2008

Bertrand DELANOË

# Désignation d'un représentant du Maire de Paris à la présidence de la Commission supérieure de contrôle du gaz.

Le Maire de Paris,

Vu le Code des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-25 ;

#### Arrête:

Article premier. — M. Denis BAUPIN, Adjoint au Maire chargée du développement durable, de l'environnement et du plan climat, est désigné pour me représenter à la présidence de la Commission supérieure de contrôle du gaz.

- Art. 2. Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».
  - Art. 3. Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
  - M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
  - l'intéressé.

Fait à Paris, le 28 novembre 2008

#### Bertrand DELANOË

### Fixation des dates d'ouverture de la foire du Trône 2009.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, en sa partie législative et sa partie réglementaire ;

Vu l'arrêté du Maire de Paris du 26 février 1999 modifié, relatif à la réglementation de la foire du Trône ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;

#### Arrête:

Article premier. — L'alinéa 2 de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 26 février 1999 modifié qui fixe la durée de la foire du Trône est modifié comme suit :

- « Les dates d'ouverture de la foire du Trône 2009 sont fixées du 3 avril 2009 au 1er juin 2009 inclus ».
- Art. 2. La Secrétaire Générale de la Ville de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 novembre 2008

#### Bertrand DELANOË

### Délégation de la signature du Maire de Paris (Secrétariat Général de la Ville de Paris). — Modificatif.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2511-27;

Vu la délibération en date du 21 mars 2008, par laquelle le Conseil de Paris a donné au Maire de Paris délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et l'a autorisé à déléguer sa signature en ces matières aux responsables des services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 15 juillet 2002 modifié, fixant la structure générale des services de la Ville de Paris ;

Vu la délibération en date du 25 mars 1977 du Conseil de Paris créant un emploi de Secrétaire Général(e) de la Commune de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 21 juillet 2008 portant délégation de signature du Maire de Paris aux Secrétaires Généraux Adjoints de la Commune de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 1<sup>er</sup> septembre 2008 portant nomination de M. Jean-François COLLIN en qualité de Secrétaire Général Adjoint de la Commune de Paris ;

Sur la proposition de la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;

#### Arrête:

Article premier. — L'article 2 de l'arrêté en date du 21 juillet 2008 est modifié comme suit :

Ajouter après M. Jean-François DANON, Secrétaire Général Adjoint de la Commune de Paris, M. Jean-François COLLIN, Secrétaire Général Adjoint de la Commune de Paris.

Le reste sans changement.

- Art. 2. Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris »
  - Art. 3. Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
  - M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
- M. Le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France,
  - l'intéressé.

Fait à Paris, le 28 novembre 2008

Bertrand DELANOË

# Délégation de la signature du Maire de Paris (Direction du Développement Economique et de l'Emploi). — Modificatif.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2511-27 ;

Vu la délibération en date du 21 mars 2008, par laquelle le Conseil de Paris a donné au Maire de Paris délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et l'a autorisé à déléguer sa signature en ces matières aux responsables des services de la Ville de Paris :

Vu l'arrêté en date du 15 juillet 2002 modifié, portant réforme des structures générales des services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 2 avril 2008 portant délégation de signature au Directeur du Développement Economique et de l'Emploi ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Vu l'arrêté en date du 3 octobre 2008 désignant M. Laurent MÉNARD en qualité de Directeur du Développement Economique et de l'Emploi ;

Sur la proposition de la Secrétaire Générale de la Ville de Paris :

#### Arrête:

Article premier. — Dans l'article premier de l'arrêté susvisé du 2 avril 2008, *remplacer* « Patrice VERMEULEN » *par* « Laurent MÉNARD ».

- Art. 2. Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».
  - Art. 3. Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;
- M. le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France;
  - Aux intéressés.

Fait à Paris, le 28 novembre 2008

Bertrand DELANOË

### Délégation de la signature du Maire de Paris (Direction de la Jeunesse et des Sports). — Modificatif.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2511-27 ;

Vu la délibération en date du 21 mars 2008, par laquelle le Conseil de Paris a donné au Maire de Paris délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et l'a autorisé à déléguer sa signature en ces matières aux responsables des services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2008 détachant Mme Bernadette COULON-KIANG sur un emploi de Directeur Général de la Commune de Paris, en charge de la Direction de la Jeunesse et des Sports, à compter du 5 mai 2008 ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2002 modifié par l'arrêté du 6 février 2003, fixant la structure générale des services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 22 mars 2006 fixant l'organisation de la Direction de la Jeunesse et des Sports, modifié par les arrêtés en date du 24 juillet 2006 et du 8 septembre 2008 ;

Vu l'arrêté en date du 20 juin 2008 déléguant signature du Maire de Paris à la Directrice de la Jeunesse et des Sports ainsi qu'à certains fonctionnaires de la Direction de la Jeunesse et des Sports ;

Sur la proposition de la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;

#### Arrête :

Article premier. — L'arrêté du 20 juin 2008 déléguant la signature du Maire de Paris à Mme Bernadette COULON-KIANG, Directrice Générale de la Jeunesse et des Sports, et à certains fonctionnaires de la Direction de la Jeunesse et des Sports, est modifié comme suit :

#### A l'article 3:

Sous-Direction de l'administration générale et de l'équipement :

2 — Service des Ressources Humaines :

Ajouter:

- « 15 marchés passés en procédure adaptée inférieurs à 90 000 € H.T., lorsque les crédits sont inscrits sur les budgets de fonctionnement et d'investissement gérés par la Direction »,
  - 3 Service des affaires juridiques et financières :

Retirer: « MIle Eugénie CAPRIGLIA, attachée d'administrations parisiennes »,

Bureau des affaires financières :

Remplacer: « Mile Eugénie CAPRIGLIA, attachée d'administrations parisiennes » par :

- « Mme Anne Laure HOCHEDEZ, attachée principale d'administrations parisiennes »,
  - 4 Service de l'équipement :

Retirer « M. Rémy VIEILLE, ingénieur des services techniques en chef, chef de service »,

Sous-Direction de l'action sportive :

3 — Service du sport de proximité :

Remplacer: « M. Daniel PROTOPOPOFF, attaché principal d'administrations parisiennes, et en cas d'absence ou d'empêchement Mme Linh DO, attachée d'administrations parisiennes, Mlle Catherine LE PERVES, attachée d'administrations parisiennes, M. Stéphane HEUZE, conseiller des activités physiques et sportives.

Bureau de la filière d'action sportive de proximité :

M. Paolo GUIDI, conseiller des activités physiques et sportives,

Bureau de l'animation sportive :

- M. Alain BIBAL, conseiller des activités physiques et sportives », par :
- « M. Daniel PROTOPOPOFF, attaché principal d'administrations parisiennes, et en cas d'absence ou d'empêchement M. Karim HERIDA, chargé de mission cadre supérieur, Mme Linh DO, attachée d'administrations parisiennes, MIle Catherine LE PERVES, attachée d'administrations parisiennes, M. Stéphane HEUZE, conseiller des activités physiques et sportives,

Pôle parisien des animations sportives :

M. Karim HERIDA, chargé de mission cadre supérieur,

Bureau du sport pour tous :

M. Paolo GUIDI, conseiller des activités physiques et sportives,

Bureau des écoles du sport :

M. Alain BIBAL, conseiller des activités physiques et sportives »,

4 — Service du sport de haut niveau et des concessions sportives :

Remplacer: « M. Baudouin d'HARCOURT, attaché d'administrations parisiennes » par :

« M. David SUBRA, attaché principal d'administrations parisiennes ».

Bureau du sport de haut niveau :

Retirer: « M. François-Xavier VOLLE, attaché d'administrations parisiennes »,

Bureau des concessions sportives :

Remplacer: « M. Baudouin d'HARCOURT, attaché d'administrations parisiennes » par :

- « M. David SUBRA, attaché principal d'administrations parisiennes ».
- Art. 2. Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».
  - Art. 3. Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris :
  - Mme la Secrétaire Générale de la Ville de Paris;
  - M. le Receveur Général des Finances;
  - M. le Directeur des Ressources Humaines;
- Mme la Directrice Générale de la Jeunesse et des Sports.

Fait à Paris, le 28 novembre 2008

#### Bertrand DELANOË

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 1/2008-091 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue de Rochechouart, à Paris 9<sup>e</sup>.

Le Maire de Paris.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-2 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que des travaux de tirage de câbles en égouts doivent être entrepris rue de Rochechouart, à Paris 9°, et qu'il est nécessaire d'instituer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation sur une section de cette voie ;

Considérant dès lors qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée de ces travaux qui s'échelonneront du 16 février au 20 mars 2009 inclus ;

#### Arrête :

Article premier. — Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant la circulation publique, à titre provisoire, dans la voie suivante du 9e arrondissement :

- Rochechouart (rue de) : côté impair, au droit des  $n^{os}$  49 et 51.
- Art. 2. Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2<sup>e</sup> classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

- Art. 3. Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables du 16 février au 20 mars 2009 inclus.
- Art. 4. Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 28 novembre 2008

Pour le Maire de Paris et par délégation,

L'Ingénieur en Chef des Services Techniques, Chef de la 1'e Section Territoriale de Voirie

#### Bénédicte PERENNES

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2008-137 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale rue Saint-Jean Baptiste de la Salle, à Paris 6<sup>e</sup>.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles R. 411-8 et R. 411-25 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 relatif aux sens uniques à Paris ;

Considérant que, dans le cadre de l'installation d'une grue pour des travaux rue Saint-Jean Baptiste de la Salle, à Paris 6° arrondissement, il convient de réglementer, à titre provisoire, la circulation générale dans cette voie ;

Considérant dès lors qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui se dérouleront du 12 au 14 décembre 2008 inclus ;

#### Arrête:

Article premier. — La rue Saint-Jean Baptiste de la Salle, à Paris 6° arrondissement, sera mise en impasse à titre provisoire, du 12 au 14 décembre 2008 inclus, selon les modalités suivantes :

- A partir de la rue de Sèvres, vers et jusqu'au n° 3;
- A partir de la rue du Cherche Midi, vers et jusqu'au  $n^{\circ}\ 5.$
- Art. 2. L'arrêté préfectoral du 5 mai 1989 susvisé sera suspendu, du 12 au 14 décembre 2008 inclus, en ce qui concerne la voie mentionnée à l'article précédent.
- Art. 3. Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 28 novembre 2008

Pour le Maire de Paris et par délégation,

L'Ingénieur Divisionnaire des Travaux, Adjoint au Chef de la 2º Section Territoriale de Voirie

Dominique MAULON

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 6/2008-043 réglementant, à titre provisoire, la circulation dans la rue de la Clôture, à Paris 19<sup>e</sup>.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2512-14;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre de travaux importants d'assainissement et d'adduction d'eau potable, dans la rue du Débarcadère, à Pantin, pour la ZAC « Grands Moulins », il convient de réglementer, à titre provisoire, la circulation dans la rue de la Clôture, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonneront du 1er au 31 décembre 2008 inclus ;

#### Arrête:

Article premier. — La voie suivante du 19e arrondissement sera mise en impasse, à titre provisoire, du 1er au 31 décembre 2008 inclus :

- Clôture (rue de la) : à partir du boulevard Macdonald, vers et jusqu'à la voie BH19 (limite communale).
- Art. 2. Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 novembre 2008

Pour le Maire de Paris et par délégation,

L'Ingénieur des Services Techniques, Chef de la 6<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie

Christelle GODINHO

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 7/2008-048 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale dans l'avenue du Professeur André Lemierre, à Paris 20<sup>e</sup>.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2512-14;

Vu le Code de la route, et notamment les articles R. 110-1, R. 411-8, R. 411-25 et R. 412-28 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant qu'il importe de contribuer à un meilleur partage de l'espace public au profit des transports collectifs en facilitant la progression des autobus dans la capitale ;

Considérant que l'exploitation de la ligne Mobilien 351 rend nécessaire la mise en sens unique de l'avenue du Professeur André Lemierre, à Paris 20°, jusqu'au 30 juin 2009 ;

#### Arrête:

Article premier. — Un sens unique de circulation provisoire, jusqu'au 30 juin 2009 inclus, sera établi à Paris 20<sup>e</sup> arrondissement :

- Professeur André Lemierre (avenue du) : depuis la rue Edouard Vaillant (commune de Bagnolet) vers et jusqu'à la rue Etienne Marcel (communes de Bagnolet et de Montreuil).
- Art. 2. Par dérogation à l'article précédent, un contresens de circulation réservé aux autobus, aux taxis, aux vélos, aux transports de fonds, aux véhicules de service et aux véhicules d'approvisionnement du marché aux puces de la Porte de Montreuil est établi dans l'avenue du Professeur André Lemierre, depuis la rue Etienne Marcel (communes de Bagnolet et de Montreuil) vers et jusqu'à la rue Edouard Vaillant (commune de Bagnolet).
- Art. 3. Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des signalisations correspondantes.
- Art. 4. Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 25 novembre 2008

Pour le Maire de Paris et par délégation,

L'Ingénieur en Chef, Chef de la 7<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie

Eric LANNOY

Direction des Ressources Humaines. — Nom du candidat déclaré reçu au concours externe pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris — grade adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe — dans la spécialité menuisier, ouvert à partir du 15 septembre 2008 pour cinq postes.

1 — M. KRIZI Bernard.

Arrête la présente liste à 1 (un) nom.

Fait à Paris, le 25 novembre 2008 Le Président du Jury

José ANGELIN

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidats déclarés reçus au concours interne pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris — grade adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe — dans la spécialité menuisier, ouvert à partir du 15 septembre 2008 pour cinq postes.

1 — M. BOUCHAKOUK Mohamed

2 - M. BOMBONY Gilles

3 — M. THOMAS Jean Philippe

4 — M. DOLADER Gabriel.

Arrête la présente liste à 4 (quatre) noms.

Fait à Paris, le 25 novembre 2008 *Le Président du Jury* 

José ANGELIN

#### **DEPARTEMENT DE PARIS**

Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction Générale des Services administratifs du Département de Paris). — Modificatif.

> Le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2512-1, L. 2512-8, L. 3221-1 et L. 3221-3;

Vu la délibération en date du 21 mars 2008, par laquelle le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général a donné au Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, délégation de pouvoir dans les conditions de l'article L. 3121-22 du Code général des collectivités territoriales sur les matières visées aux articles L. 3211-2, L. 3221-11, L. 3221-12 et L. 3221-1 du même code;

Vu l'arrêté en date du 15 juillet 2002 modifié, fixant la structure générale des services de la Ville de Paris ;

Vu la délibération en date du 26 juillet 1982 du Conseil de Paris créant un emploi de Directeur Général des Services administratifs du Département de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 21 juillet 2008 portant délégation de signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, aux Secrétaires Généraux Adjoints de la Commune de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 1<sup>er</sup> septembre 2008 portant nomination de M. Jean-François COLLIN en qualité de Secrétaire Général Adjoint de la Commune de Paris ;

Sur la proposition de la Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris ;

#### Arrête:

Article premier. — L'article 2 de l'arrêté en date du 21 juillet 2008 est modifié comme suit :

Ajouter après M. Jean-François DANON, Secrétaire Général Adjoint de la Commune de Paris, M. Jean-François COLLIN, Secrétaire Général Adjoint de la Commune de Paris.

Le reste sans changement.

- Art. 2. Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris »
  - Art. 3. Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet du Département de Paris,
- M. Le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France,
  - l'intéressé.

Fait à Paris, le 28 novembre 2008

Bertrand DELANOË

Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction du Développement Economique et de l'Emploi). — Modificatif.

> Le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2512-1, L. 2512-8, L. 3221-1 et L. 3221-3;

Vu la délibération en date du 21 mars 2008, par laquelle le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général a donné au Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, délégation de pouvoir dans les conditions de l'article L. 3121-22 du Code général des collectivités territoriales sur les matières visées aux articles L. 3211-2, L. 3221-11, L. 3221-12 et L. 3221-1 du même Code;

Vu l'arrêté en date du 15 juillet 2002 modifié, portant réforme des structures générales des services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 2 avril 2008 déléguant la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, au Directeur du Développement Economique et de l'Emploi ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Vu l'arrêté en date du 3 octobre 2008 désignant M. Laurent MÉNARD en qualité de Directeur du Développement Economique et de l'Emploi ;

Sur la proposition de la Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris ;

#### Arrête:

Article premier. — Dans l'article premier de l'arrêté susvisé du 2 avril 2008, *remplacer* « Patrice VERMEULEN » *par* « Laurent MÉNARD ».

- Art. 2. Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».
  - Art. 3. Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet du Département de Paris ;
- M. le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France;
  - Aux intéressés.

Fait à Paris, le 28 novembre 2008

#### Bertrand DELANOË

Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction de la Jeunesse et des Sports). — Modificatif.

> Le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3221-1 et L. 3221-3 ;

Vu la délibération en date du 21 mars 2008, par laquelle le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général a donné au Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, délégation de pouvoir dans les

conditions de l'article L. 3121-22 du Code général des collectivités territoriales sur les matières visées aux articles L. 3211-2, L. 3221-11, L. 3221-12 et L. 3221-1 du même code ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2008 détachant Mme Bernadette COULON-KIANG sur un emploi de Directeur Général de la Commune de Paris, en charge de la Direction de la Jeunesse et des Sports, à compter du 5 mai 2008 ;

Vu les arrêtés mettant, en tant que de besoin, certains fonctionnaires de la Ville de Paris à la disposition du Département de Paris :

Vu l'arrêté du 22 mars 2006 fixant l'organisation de la Direction de la Jeunesse et des Sports, modifié par les arrêtés en date du 24 juillet 2006 et du 8 septembre 2008 ;

Vu l'arrêté en date du 20 juin 2008 déléguant signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, à la Directrice de la Jeunesse et des Sports ainsi qu'à certains fonctionnaires de la Direction de la Jeunesse et des Sports :

Sur la proposition de la Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris ;

#### Arrête:

Article premier. — L'arrêté du 20 juin 2008 déléguant la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, à Mme Bernadette COULON-KIANG, Directrice Générale de la Jeunesse et des Sports, et à certains fonctionnaires de la Direction de la Jeunesse et des Sports, est modifié comme suit :

#### A l'article 4:

 $\mbox{I}$  — Sous-Direction de l'administration générale et de l'équipement :

Service des affaires juridiques et financières :

Bureau des affaires financières :

Remplacer: « Mlle Eugénie CAPRIGLIA, attachée d'administrations parisiennes », par :

- « Mme Anne Laure HOCHEDEZ, attachée principale d'administrations parisiennes »,
  - II Sous-Direction de l'action sportive :
  - a) Service du sport de proximité :

Ajouter: « M. Karim HERIDA, chargé de mission cadre supérieur ».

b) Service du sport de haut niveau et des concessions sportives :

 $\textit{Retirer}\colon$  « M. François-Xavier VOLLE, attaché d'administrations parisiennes »,

 $\textit{Remplacer} \ \mbox{``M.}$  Baudouin d'HARCOURT, attaché d'administrations parisiennes " par :

- $\mbox{\ensuremath{\mbox{\tiny "}}}$  M. David SUBRA, attaché principal d'administrations parisiennes ».
- Art. 2. Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».
  - Art. 3. Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet du Département de Paris ;
- Mme la Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris ;
  - M. le Receveur Général des Finances;
  - M. le Directeur des Ressources Humaines;
- Mme la Directrice Générale de la Jeunesse et des Sports.

Fait à Paris, le 28 novembre 2008

Bertrand DELANOË

Autorisation donnée à l'Association « Crescendo » pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type multiaccueil, sis 7/9, rue des Islettes, à Paris 18<sup>e</sup>.

Le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L. 2324-1 à L. 2324-4 et R. 2324-16 à R. 2324-47,

Vu le décret n° 2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le Code de la santé publique,

Vu l'arrêté du 26 décembre 2000 relatif au personnel des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans,

Vu l'arrêté du 8 décembre 2006 autorisant l'Association « Crescendo » dont le siège social est situé 102, rue Amelot, à Paris 11°, à faire fonctionner un établissement d'accueil collectif, non permanent, type halte-garderie situé 7/9, rue des Islettes, à Paris 18°, pour l'accueil de 24 enfants présents simultanément âgés de 4 mois à 6 ans,

Vu le rapport du Service Départemental de Protection Maternelle et Infantile,

#### Arrête:

Article premier. — L'Association « Crescendo » dont le siège social est situé 102, rue Amelot, à Paris 11°, est autorisée à faire fonctionner, à compter du 5 août 2008, un établissement d'accueil collectif, non permanent, type multi-accueil, sis 7/9, rue des Islettes, à Paris 18°.

- Art. 2. La capacité d'accueil de cet établissement est fixée à 24 enfants présents simultanément âgés de 4 mois à 6 ans.
- Art. 3. La Directrice des Familles et de la Petite Enfance est chargée de l'exécution de la présente autorisation qui sera publiée au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 13 novembre 2008

Pour le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général et par délégation,

La Directrice des Familles et de la Petite Enfance

Véronique DUROY

Fixation des tarifs journaliers 2008 applicables, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2008, à la Maison de retraite « les Sœurs Augustines du Saint Cœur de Marie » située 29, rue de la Santé, à Paris 13<sup>e</sup>.

Le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles en son livre II, titre III et son livre III, notamment les articles R. 314-1 et suivants et R. 351-1 et suivants ;

Vu les propositions budgétaires de l'établissement pour l'année 2008 :

Sur proposition de la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

#### Arrête:

Article premier. — Pour l'exercice 2008, les dépenses et les recettes prévisionnelles de la Maison de retraite « les Sœurs Augustines du Saint Cœur de Marie » située 29, rue de la Santé, 75013 Paris, gérée par la Congrégation des Sœurs Augustines du Saint Cœur de Marie, 29, rue de la Santé, 75013 Paris, afférentes à la dépendance sont autorisées comme suit :

#### Dépenses prévisionnelles :

- Groupe I: dépenses afférentes à l'exploitation courante: 16 120 €;
- Groupe II : dépenses afférentes au personnel : 189 286  $\ \in$  ;
  - Groupe III : dépenses afférentes à la structure : néant.
     Recettes prévisionnelles :
- Groupe I: produits de la tarification et assimilés : 205 406 € ;
- Groupe II: autres produits relatifs à l'exploitation: néant;
- Groupe III: produits financiers et produits non encaissables: néant.
- Art. 2. Les tarifs journaliers afférents à la dépendance de la Maison de retraite « les Sœurs Augustines du Saint Cœur de Marie » située 29, rue de la Santé, 75013 Paris, gérée par la Congrégation des Sœurs Augustines du Saint Cœur de Marie, 29, rue de la Santé, 75013 Paris, sont fixés comme suit :
  - G.I.R. 1 et 2: 20,37 €;
  - G.I.R. 3 et 4: 12,93 €;
  - G.I.R. 5 et 6 : 5,48 €.

Ces tarifs sont applicables à compter du 1er décembre 2008.

- Art. 4. Les recours éventuels contre la présente décision doivent être exercés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France, 58 à 62, rue de Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19) dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification ou de la publication de la décision.
- Art. 5. La Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 24 novembre 2008

Pour le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général et par délégation,

La Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé

Geneviève GUEYDAN

Autorisation de transfert de gestion de l'Association « ACSSAD » à la Fondation Hospitalière Sainte-Marie, 167, rue Raymond Losserand, à Paris 14<sup>e</sup>.

Le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L. 3411-1 et suivants,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L. 311-3 et suivants, L. 312-1-16° et 7° alinéas, L. 312-3, L. 312-8, L. 313-1 à L. 313-10, et notamment son livre III, R. 312-156 et suivants ;

Vu le Code du travail et son article L. 129-1;

Vu le décret n° 2005-1384 du 7 novembre 2005 relatif à l'agrément des associations et des entreprises de services à la personne et modifiant le Code du travail ;

Vu l'ordonnance 2005-1477 du 1<sup>er</sup> décembre 2005 prise en application de l'article 72 de la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit (article 4) ;

Vu la délibération du Conseil de Paris du 26 septembre 2005 approuvant le cahier des charges qualité relatif à l'autorisation des services d'aide à domicile pour personnes âgées ou handicapées ;

Vu l'arrêté en date du 29 janvier 2008 autorisant l'Association « ACSSAD » de créer et faire fonctionner un service prestataire d'aide et d'accompagnement à domicile pour personnes âgées, personnes handicapées, malades ou atteintes de pathologies chroniques à Paris ;

Vu la demande en date du 30 octobre 2008 présentée par M. David VIAUD, Directeur Général de l'Association « ACSSAD », tendant à transférer la gestion de l'Association vers la Fondation Hospitalière Sainte-Marie, 167, rue Raymond Losserand, 75014 Paris, représentée par son Président, M. Edme JEANSON;

Vu les statuts de la Fondation Hospitalière Sainte-Marie ;

Vu le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Fondation Hospitalière Sainte-Marie en date du 22 octobre 2008 et le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'« ACSSAD » en date du 21 octobre 2008 approuvant le projet de convention de fusion-absorption entre les deux organismes :

Sur la proposition de la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

#### Arrête:

Article premier. — L'autorisation visée dont bénéficiait l'Association « ACSSAD » est transférée à la Fondation Hospitalière Sainte-Marie, représentée par son Président, M. Edme JEANSON, pour la gestion du service d'aide et d'accompagnement à domicile.

- Art. 2. Cette autorisation ne vaut pas habilitation à l'aide sociale légale.
- Art. 3. Cette autorisation vaut agrément qualité au titre du Code du travail, la condition d'activité exclusive étant satisfaite.
- Art. 4. Cette autorisation est accordée pour une durée de 15 ans à compter du 29 janvier 2008. Son renouvellement, total ou partiel, est exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée au deuxième alinéa de l'article L. 312-8 du Code de l'action sociale et des familles.
- Art. 5. L'autorisation ne peut être cédée qu'avec l'accord du Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général.
- Art. 6. Tout changement essentiel dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction et le fonctionnement de l'établissement ou du service, devra être porté à la connaissance du Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général.
- Art. 7. Tout recours contre cette décision devra être formé auprès du Tribunal Administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Art. 8. — La Directrice des Services administratifs du Département de Paris et la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, sont chargées de l'exécution du présent arrêté dont la notification sera faite au demandeur et qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 25 novembre 2008

Pour le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général et par délégation,

La Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé

Geneviève GUEYDAN

Fixation des tarifs journaliers 2008, applicables à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2008 à la « Maison de retraite Amitié et Partage » située 12, rue de l'Abbé Grégoire, Paris 6<sup>e</sup>.

Le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles en son livre II, titre III et son livre III, notamment les articles R. 314-1 et suivants et R. 351-1 et suivants ;

Vu les propositions budgétaires de l'établissement pour l'année 2008 ;

Sur proposition de la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé :

#### Arrête:

Article premier. — Pour l'exercice 2008, les dépenses et les recettes prévisionnelles de la Maison de retraite « Amitié et Partage » située 12, rue de l'Abbé Grégoire, Paris 6°, gérée par l'association « Amitié et Partage », 12, rue de l'Abbé Grégoire, Paris 6°, sont autorisées comme suit :

Dépenses prévisionnelles :

- Section afférente à l'hébergement : 1 799 272 € ;
- Section afférente à la dépendance : 293 370 €.

Recettes prévisionnelles :

- Section afférente à l'hébergement : 1 782 772 €;
- Section afférente à la dépendance : 293 370 €.

Art. 2. — Les tarifs journaliers afférents à l'hébergement de la « Maison de retraite Amitié et Partage » située 12, rue de l'Abbé Grégoire, Paris 6e, gérée par l'association « Amitié et Partage » sont fixés à 84,64 € à compter du 1er décembre 2008.

Les tarifs journaliers afférents aux résidents de moins de 60 ans de la « Maison de retraite Amitié et Partage » située 12, rue de l'Abbé Grégoire, Paris 6e, gérée par l'association « Amitié et Partage » sont fixés à 110,89 € à compter du 1er décembre 2008.

Art. 3. — Les tarifs journaliers afférents à la dépendance de la « Maison de retraite Amitié et Partage » située 12, rue de l'Abbé Grégoire, Paris 6<sup>e</sup>, gérée par l'association « Amitié et Partage » sont fixés comme suit :

— G.I.R. 1/2: 36,85 €;

— G.I.R. 3/4 : 23,33 €;

— G.I.R. 5/6: 9,65 €.

Ces tarifs sont applicables à compter du 1er décembre 2008.

- Art. 4. Les recours éventuels contre la présente décision doivent être exercés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France, 58 à 62, rue de Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19) dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification ou de la publication de la décision.
- Art. 5. La Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 28 novembre 2008

Pour le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général et par délégation,

La Directrice Adjointe de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé

Isabelle GRIMAULT

Compte administratif 2006 de l'Association « l'Elan Retrouvé » pour son Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (S.A.V.S.) situé 18, rue Cadet, à Paris 9<sup>e</sup>.

Le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général,

Vu la convention conclue le 19 janvier 2005 entre M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général et l'Association « l'Elan Retrouvé » pour son service d'accompagnement à la vie sociale sis 18, rue Cadet, 75009 Paris :

Vu le compte administratif présenté par l'établissement pour l'année 2006 :

Sur proposition de la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

#### Arrête:

Article premier. — Le compte administratif 2006 présenté par l'association « l'Elan Retrouvé » pour son S.A.V.S. situé 18, rue Cadet, à Paris 9e arrondissement, est arrêté, après vérification, à la somme de 308 121,55 €.

- Art. 2. La participation du Département de Paris pour ses 43 ressortissants au titre de 2007 est de 258 461,94 €.
- Art. 3. Compte tenu des avances déjà versées par le Département de Paris, la somme de 163,02 € doit être reversée au Département de Paris.
- Art. 3. Le Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'application de la présente décision.

Fait à Paris, le 19 novembre 2008

Pour le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général et par délégation,

La Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé

Geneviève GUEYDAN

Compte administratif 2007 de l'Association « Centres Pierre et Louise Dumonteil » pour l'établissement C.O.J. Louise Dumonteil, situé 2, rue André Derain, à Paris 12<sup>e</sup>.

Le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général,

Vu la convention conclue le 8 août 1988 entre M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général et l'Association « Centres Pierre et Louise Dumonteil », et son avenant du 7 janvier 1991, pour le Centre Occupationnel de Jour Louise Dumonteil situé 2, rue André Derain, 75012 Paris ;

Vu le compte administratif présenté par l'établissement pour l'année 2007 ;

Sur proposition de la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

#### Arrête:

Article premier. — Le compte administratif 2007 présenté par l'Association « Centres Pierre et Louise Dumonteil » pour l'établissement C.O.J. Louise Dumonteil, situé 2, rue André Derain, 75012 Paris, est arrêté, après vérification, à la somme de 280 179,85 €.

- Art. 2. La participation du Département de Paris pour ses 18 ressortissants au titre de 2007 est de 278 685,44 €.
- Art. 3. Compte tenu des avances déjà versées par le Département de Paris, le solde restant à verser par le Département de Paris est de 22 014,44 €.
- Art. 4. La Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'application de la présente décision.

Fait à Paris, le 24 novembre 2008

Pour le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général et par délégation,

La Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé

Geneviève GUEYDAN

Compte administratif 2007 de l'Association « Autisme Avenir », pour son Centre d'Activités de Jour « Les Colombages », à Paris 14<sup>e</sup>.

Le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général,

Vu la convention conclue le 25 mai 2007 entre M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général et l'Association « Autisme Avenir », pour son Centre d'Activités de Jour « Les Colombages », sis Hôpital Broussais, Pavillon Leriche, 96 bis, rue Didot, 75014 Paris ;

Vu le compte administratif présenté par l'établissement pour l'année 2007 ;

Sur proposition de la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

#### Arrête:

Article premier. — Le compte administratif 2007 présenté par l'Association « Autisme Avenir » située 96, rue Didot, à

Paris 14e arrondissement, est arrêté, après vérification, à la somme de 619 580,17 €. Les groupes fonctionnels sont repris comme suit :

Groupe	Dépenses	Produits
I	77 981,28 €	593 093,08 €
II	476 029,12 €	15 559,79 €
III	65 569,77 €	10 927,30 €

- Art. 2. La participation du Département de Paris pour ses 17,69 ressortissants au titre de 2007 est de 357 639,89 €.
- Art. 3. Compte-tenu des avances déjà versées par Paris, l'Association Autisme Avenir doit verser à Paris la somme de 28 523.83 €.
- Art. 4. La Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'application de la présente décision.

Fait à Paris, le 24 novembre 2008

Pour le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général et par délégation,

La Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé

Geneviève GUEYDAN

Compte administratif 2007 de l'Association « Bernard et Philippe Lafay » pour le Centre d'Activité de Jour situé 125, rue Cardinet, à Paris 17<sup>e</sup>.

Le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général,

Vu la délibération du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, en date du 26 septembre 1988, autorisant le Président du Conseil de Paris à signer au nom et pour le compte du Département de Paris une convention avec l'Asociation « Bernard et Philippe Lafay », 86, rue Nollet, à Paris 17e, pour son Centre d'Activité de Jour, sis 125, rue Cardinet, à Paris 17e;

Vu la convention conclue conformément à cette délibération, du 7 novembre 1988, et notamment ses articles 10 et 11 ;

Vu l'avenant n $^{\circ}$  1 du 13 juin 2003 modifiant l'article n $^{\circ}$  10 de la convention du 7 novembre 1988 ;

Vu le compte administratif présenté par l'établissement pour l'année 2007 ;

Sur proposition de la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

#### Arrête:

Article premier. — Le compte administratif 2007 présenté par l'Association « Bernard et Philippe Lafay » pour le Centre d'Activité de Jour, situé 125, rue Cardinet, à Paris 17° arrondissement, est arrêté, après vérification, à la somme de 230 678,41 €. Les groupes fonctionnels sont repris comme suit :

Groupe	Dépenses	Produits
1	24 991,67 €	229 121,63 €
II	183 016,27 €	
III	22 670,47 €	1 556,78 €

Art. 2. — La participation du Département de Paris pour ses 14 ressortissants au titre de 2007 est de 169 266,83 €.

- Art. 3. Compte-tenu des avances déjà versées par Paris, le solde restant à verser par le Département de Paris est de 253,23 €.
- Art. 4. La Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'application de la présente décision.

Fait à Paris, le 24 novembre 2008

Pour le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général et par délégation,

La Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé

Geneviève GUEYDAN

#### PREFECTURE DE POLICE

Arrêté n° 2008/3118/00042 modifiant l'arrêté n° 2006-21044 du 20 septembre 2006 fixant la représentation du personnel au sein des Commissions Administratives Paritaires compétentes à l'égard des personnels de la Préfecture de Police relevant du statut des administrations parisiennes.

Le Préfet de Police,

Vu l'arrêté n° 2006-21044 du 20 septembre 2006 modifié, fixant la représentation du personnel au sein des Commissions Administratives Paritaires compétentes à l'égard des personnels de la Préfecture de Police relevant du statut des administrations parisiennes ;

Sur proposition du Directeur des Ressources Humaines :

#### Arrête:

Article premier. — A l'article 14, groupe 2, de l'arrêté du 20 septembre 2006 susvisé, après :

- « en qualité de représentant suppléant du personnel » :

remplacer: « M. Franck BONNASSIEUX, SIPP UNSA »;

par: « M. Jean-François MARQUET, SIPP UNSA ».

Art. 2. — Le Préfet, Secrétaire Général pour l'Administration et le Directeur des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 26 novembre 2008

Pour le Préfet de Police et par délégation,

Le Directeur des Ressources Humaines

Jacques SCHNEIDER

Arrêté n° 08-00117 portant ouverture de deux concours d'accès au corps d'agent de maîtrise de la Préfecture de Police, au titre de l'année 2009.

Le Préfet de Police.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 5 et 5 bis ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 20 ;

Vu la loi nº 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 à 36, 46 et 118 ;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale, notamment son article 8 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes, notamment ses articles 4, 6, 22 et 23 ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique, notamment ses articles 1<sup>er</sup> et 3 à 6 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2004 PP 67 modifiée des 7 et 8 juin 2004, fixant la nature, le programme des épreuves, les modalités et les règles générales d'organisation des concours externe et interne pour l'accès à l'emploi d'agent de maîtrise de la Préfecture de Police ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005 PP 7 des 7 et 8 février 2005 portant établissement et utilisation des listes complémentaires d'admission pour les recrutements par voie de concours dans les corps de la Préfecture de Police ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2008 PP 6-1° du 4 février 2008 portant dispositions statutaires applicables au corps des agents de maîtrise de la Préfecture de Police, notamment ses articles 3 à 6 ;

Sur proposition du Préfet, Secrétaire Général pour l'administration ;

#### Arrête:

Article premier. — Deux concours pour l'accès au corps d'agent de maîtrise sont ouverts à la Préfecture de Police, le premier à titre externe, le second à titre interne.

Le nombre de postes offerts est de 4 (2 pour le concours externe, 2 pour le concours interne).

Ces postes se répartissent de la façon suivante :

#### Concours externe:

Branche d'activité bâtiment, spécialité maçonnerie :

1 poste

Branche d'activité services techniques et logistiques, spécialité maintenance automo-

1 poste

#### Concours interne:

bile:

Branche d'activité bâtiment, spécialité plomberie :

1 poste

Branche d'activité services techniques et logistiques, spécialité maintenance automobile :

1 poste

Pour les concours externe et interne, les candidats optent, au moment de l'inscription, pour l'une des spécialités annoncées.

- Art. 2. Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un brevet de technicien supérieur, d'un diplôme universitaire de technologie ou d'un des titres ou diplômes homologués au niveau III en application du décret n° 92-23 du 8 janvier 1992 modifié, relatif à l'homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique.
- d'un diplôme ou d'un autre titre de formation délivré ou d'une qualification équivalente obtenue dans un des Etats membres de la Communauté européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen et dont l'assimilation à un diplôme ou titre mentionné ci-dessus aura été reconnue.
- de tout autre diplôme ou titre sanctionnant une formation ou de toute attestation établie par une autorité compétente prouvant que le candidat a accompli avec succès un cycle d'études au moins équivalent à celui sanctionné par le diplôme ou titre requis ;

— soit d'une attestation d'inscription dans un cycle de formation dont la condition normale d'accès est d'être titulaire d'un diplôme ou d'un titre de formation au moins de même niveau que celui des diplômes ou titres requis ;

Peut également faire acte de candidature au concours externe, toute personne qui justifie de l'exercice d'une activité professionnelle, salariée ou non salariée, exercée de façon continue ou non, équivalente à une durée totale cumulée d'au moins trois ans à temps plein et relevant de la même catégorie socio-professionnelle que celle d'agent de maîtrise de la Préfecture de Police.

Le concours interne est ouvert aux agents du corps des adjoints techniques de la Préfecture de Police justifiant, au 1er janvier 2009, de quatre ans de services publics en cette qualité

Pour être admis à concourir, les candidats doivent satisfaire aux conditions particulières d'aptitude physique qui peuvent être exigées dans diverses spécialités.

Art. 3. — Les inscriptions s'effectuent ou bien sur place à la Préfecture de Police — Direction des Ressources Humaines — Bureau du Recrutement de la Sous-Direction des Personnels (11, rue des Ursins, 75004 Paris — 3° étage — Pièce 308) ou bien par courrier, Préfecture de Police DRH/SDP/BR au 9, boulevard du Palais, 75195 Paris Cedex 04.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au mardi 10 février 2009, le cachet de la poste faisant foi.

- Art. 4. Les épreuves d'admissibilité et d'admission de ces concours se dérouleront à partir du mercredi 11 mars 2009 en lle-de-France.
- Art. 5. La composition du jury sera fixée ultérieurement par arrêté préfectoral.
- Art. 6. Le Préfet, Secrétaire Général pour l'administration, et le Directeur des Ressources Humaines, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 28 novembre 2008

Pour le Préfet de Police et par délégation, Le Directeur des Ressources Humaines Jacques SCHNEIDER

### Arrêté nº 2008-00818 relatif à la cession, l'utilisation et au transport par des particuliers des artifices de divertissement.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2512-13 ;

Vu le Code pénal;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu la loi nº 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34:

Vu le décret nº 90-897 du 1<sup>er</sup> octobre 1990 modifié, portant réglementation des artifices de divertissement ;

Considérant que l'utilisation inconsidérée des artifices de divertissement dans les zones urbanisées est de nature à porter atteinte au repos des habitants et, plus généralement, à troubler la tranquillité publique ;

Considérant les risques d'atteinte grave aux personnes et aux biens qui peuvent résulter de l'utilisation des artifices de divertissement sur la voie publique et dans les lieux de rassemblement de personnes ;

Considérant que les risques de troubles à l'ordre public provoqués par l'utilisation des artifices sont particulièrement importants à l'occasion de la Fête Nationale et des fêtes de fin d'année ;

Considérant, dès lors, qu'il convient de prévenir ces troubles et ces risques par des précautions convenables applicables sur la capitale;

Sur proposition du Préfet, Directeur du Cabinet,

#### Arrête:

Article premier. — L'utilisation des artifices de divertissement est interdite la nuit, à Paris, à partir de 23 h jusqu'au lever du jour.

- Art. 2. L'utilisation des artifices de divertissement, toutes catégories confondues, est interdite sur la voie publique ou en direction de la voie publique, dans tous les lieux où se fait un rassemblement de personnes et dans les immeubles d'habitation ou en direction de ces derniers.
- Art. 3. La cession, à titre onéreux ou non, des artifices de divertissement est interdite :
  - du 1<sup>er</sup> au 15 juillet;
  - du 15 décembre au 4 janvier.

Durant ces périodes, le transport par des particuliers des artifices de divertissement est interdit.

- Art. 4. Toutefois, et par dérogation à l'article 3, les personnes justifiant d'une utilisation des artifices de divertissement à des fins professionnelles et en particulier les personnes titulaires du certificat de qualification prévu à l'article 16 du décret du 1<sup>er</sup> octobre 1990 susvisé peuvent, et à ce titre exclusivement, déroger aux dispositions du présent arrêté.
- Art. 5. L'arrêté n° 2007-620739 du 9 juillet 2007 est abrogé.
- Art. 6. Le Préfet, Directeur du Cabinet, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Judiciaire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » et au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police ».

Fait à Paris, le 28 novembre 2008

Pour le Préfet de Police, Le Préfet, Directeur du Cabinet

Christian LAMBERT

Liste par ordre alphabétique des 5 candidat(e)s déclaré(e)s admissibles au concours interne d'ingénieur des travaux (spécialité bâtiment) de la Préfecture de Police du 25 novembre 2008.

BEAU-LAUPIE Nathalie

LECONTE, épouse ARRAS Claudine

LECOQ Alain

MAKWAKA MAWUNGA David

ZWYSIG Luc.

Fait à Paris, le 26 novembre 2008

Le Président du Jury

Pascal BOUNIOL

Liste par ordre alphabétique des 7 candidat(e)s déclaré(e)s admissibles au concours externe d'ingénieur des travaux (spécialité bâtiment) de la Préfecture de Police du 25 novembre 2008.

CHATINIERES Christophe

DI MEO Alain-Nicolas

EL JAMALI Zakaryae

**GHORI** Farhan

LE GUERN Lionel

SCHEHL Stéphane

THOUY Martine.

Fait à Paris, le 26 novembre 2008

Le Président du Jury

Pascal BOUNIOL

Adresse d'un immeuble faisant l'objet d'un arrêté abrogeant un arrêté de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation.

Immeubles sis 32, rue des Partants et 3/5, rue Gasnier-Guy, à Paris 20° (arrêté du 19 novembre 2008).

L'arrêté de péril du 4 août 2006 est abrogé par arrêté du 19 novembre 2008.

Liste d'immeubles faisant l'objet d'arrêtés de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation.

Immeuble sis 70, rue Jean-Pierre Timbaud, à Paris 11° et 72, rue Jean-Pierre Timbaud/2, passage de la Fonderie (arrêté du 14 novembre 2008).

Immeubles sis 5, avenue de Villiers et 8, boulevard de Courcelles, à Paris 17<sup>e</sup> (arrêté du 18 novembre 2008).

#### **COMMUNICATIONS DIVERSES**

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un recrutement sans concours pour 70 emplois d'adjoint administratif d'administrations parisiennes de 2<sup>e</sup> classe (F/H). — Rappel.

Un recrutement sans concours visant à pourvoir 70 emplois d'adjoint administratif d'administrations parisiennes de 2<sup>e</sup> classe (F/H) est ouvert.

Les adjoint(e)s administratif(ve)s sont notamment chargé(e)s de tâches d'administration générale, de fonctions d'accueil, de secrétariat, de comptabilité et de travaux liés aux technologies de l'information. Ils (elles) peuvent êtres chargé(e)s d'effectuer des enquêtes administratives et d'établir des rapports nécessaires à l'instruction de dossiers, de la constitution, de la mise à jour et de l'exploitation de la documentation ainsi que de travaux d'ordre, de placer les usagers d'emplacements publics, de calculer et de percevoir le montant des redevances exigibles de ces usagers. Ils (elles) peuvent participer à la mise en œuvre de l'action de la collectivité dans les domaines économique, social, culturel et sportif.

Ce recrutement est ouvert à tous les candidat(e)s remplissant les conditions générales d'accès à la fonction publique : — être français(e) ou ressortissant(e) d'un autre Etat membre de la Communauté Européenne au 31 décembre 2006 exclusivement, ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen (Islande, Liechtenstein, Norvège) ou de la Confédération suisse,

ou :

- être ressortissant(e) d'un autre Etat entré dans la Communauté Européenne au 1er janvier 2007 (Bulgarie, Roumanie) et justifier, au plus tard à la date de début des épreuves, de bénéficier depuis au moins un an d'une autorisation de travail sur le territoire français d'une validité ininterrompue de 12 mois au moins ;
  - jouir de ses droits civiques;
- ne pas avoir de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions inscrites au bulletin  $n^{\rm o}$  2 du casier judiciaire :
- se trouver en position régulière au regard du Code du service national ;
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction.

Aucune condition de diplôme ou d'âge n'est requise pour postuler. La candidature comporte :

- une lettre de motivation faisant apparaître l'emploi postulé (indiquer « recrutement sans concours des adjoints administratifs d'administrations parisiennes de  $2^{\rm e}$  classe »);
- un curriculum vitae détaillé indiquant notamment les éléments complets d'état civil, le niveau d'études, les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée.
- Le (la) candidat(e) peut joindre tout justificatif qu'il (elle) estime utile.

Ce dossier est à adresser sous enveloppe à la Mairie de Paris — Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement et des concours — recrutement sans concours des adjoints administratifs d'administrations parisiennes de 2<sup>e</sup> classe — 2, rue de Lobau, 75004 Paris jusqu'au 19 décembre 2008. Feront l'objet d'un rejet les candidatures déposées ou expédiées par voie postale à la Direction des Ressources Humaines postérieurement à cette date (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Une commission procédera, à partir du 16 mars 2009, à la sélection des candidat(e)s sur dossier. Cette commission auditionnera les candidat(e)s retenu(e)s à l'issue de l'examen des dossiers de candidature.

L'audition des candidat(e)s, précédée d'une préparation, consistera alors en un entretien de 20 minutes à partir d'une mise en situation professionnelle.

La liste des candidat(e)s retenu(e)s pour participer à l'entretien sera affichée à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement et des concours — 2, rue de Lobau, 75004 Paris. Elle mentionnera la date et le lieu de l'audition.

Les lauréat(e)s recruté(e)s seront nommé(e)s stagiaires puis titularisé(e)s au bout d'un an si leur manière de servir a donné satisfaction. Pour être nommé(e)s, ils (elles) devront fournir les justificatifs attestant qu'ils (elles) remplissent les conditions générales d'accès à la fonction publique mentionnées ci-dessus.

### AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté modificatif n° 2008-4418 fixant la composition du jury pour le concours sur titres d'adjoint technique 1<sup>re</sup> classe spécialité électricien.

Le Maire de Paris, Président du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

Vu la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi nº 84-53 du

26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret nº 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu les articles R. 123-4 et suivants du Code de l'action sociale et des familles :

Vu les articles R. 123-43 modifié et R. 123-44 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté n° 08-2033 du 26 mai 2008 portant délégation de signature du Maire de Paris, Président du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, à Mme Hayet ZEGGAR, Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris :

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 77 en date du 28 juin 2007 fixant les dispositions statutaires applicables au corps des adjoints techniques du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu la délibération n° 66 en date du 10 juillet 2008 fixant les spécialités professionnelles des adjoints techniques du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu la délibération n° E-5 du 29 octobre 1996 fixant la liste des corps du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris dont l'accès est ouvert aux ressortissants des Etats membres de l'Union européennes autre que la France ;

Vu la délibération n° 136-1 du 5 octobre 2007 fixant les modalités d'organisation, la nature et le programme des épreuves du concours sur titres complété d'épreuves d'adjoint technique de 1<sup>re</sup> classe spécialité électricien ;

Vu l'arrêté n° 2008-2968 du 31 juillet 2008 portant ouverture d'un concours sur titres complété d'épreuves pour le recrutement de 3 adjoints techniques 1<sup>re</sup> classe spécialité électricien ;

Vu l'arrêté n° 2008-3612 du 15 septembre 2008 fixant la composition du jury du concours sur titres complété d'épreuves d'adjoint technique de 1<sup>re</sup> classe spécialité électricien ;

#### Arrête :

Article premier. — La composition du jury du concours pour l'accès au corps des adjoints techniques de 1<sup>re</sup> classe spécialité : électricien, est modifié comme suit :

#### Président:

— M. Guy VINCENT, ingénieur d'étude et technico-commercial retraité (Nanteuil le Haudouin) (60) ;

#### Membres:

- Mme Claudine TURBIER, conseillère municipale à Saint-Maurice (94) ;
- M. Pierre LERENARD, conseiller municipal à Noisy le Sec (93);
- M. Eric ATTOUILLANT, adjoint technique principal 2° classe spécialisé installations électriques, sécurité et thermique au Lycée Jacques Decour (Paris 9°);
- M. Michel LANOUE, agent de maîtrise spécialité bâtiment à l'EHPAD « Le Cèdre Bleu » du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, à Sarcelles (95) ;
- M. Thierry DANDLO, agent de maîtrise bâtiment à la Section Locale d'Architecture, à Paris 19<sup>e</sup> (75), à la Ville de Paris.
- Art. 2. En cas d'absence ou d'empêchement du Président du jury, M. Eric ATTOUILLANT le remplacerait.
- Art. 3. Un agent de la Section des Concours au Service des Ressources Humaines sera chargé du secrétariat de ce concours.

Art. 4. — La Chef du Service des Ressources Humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 25 novembre 2008

Pour le Maire de Paris, Président du Conseil d'Administration et par délégation, La Directrice Générale

Hayet ZEGGAR

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 08-4496 modifiant l'arrêté n° 08-1771 du 14 mai 2008 portant délégation de signature de la Directrice Générale.

La Directrice Générale,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles R. 123-39 et suivants ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118, et la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu l'arrêté du Maire de Paris en date du 28 avril 2008 portant nomination de la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté n° 08-1771 du 14 mai 2008 modifié, portant délégation de signature de la Directrice Générale ;

#### Arrête:

Article premier. — Il convient de modifier l'article 5 de l'arrêté  $n^\circ$  08-1771 du 14 mai 2008 susvisé comme suit :

Après la mention de « M. Bruno ROLAND, chef du bureau du statut et des conditions de travail », il convient de rajouter la mention de « Mlle Horia DARANI, son adjointe, dans les mêmes termes ».

- Art. 2. Il convient de modifier l'article 6 de l'arrêté n° 08-1771 du 14 mai 2008 susvisé comme suit :
- En ce qui concerne la sous-direction des services aux parisiens retraités :

Pour l'EHPAD Anselme Payen, il convient de rajouter la mention de « Mlle Béatrice BARRET » après la mention de « Mme Marie-Line HEFFINGER et Mlle Joselyne FILLON, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine NEVEU ».

Il convient de remplacer « M. Laurent BURCKEL, directeur de l'EHPAD Hérold » par la mention de « Mme Nadira ZINE EL ABIDINE, directrice de l'EHPAD Hérold ». Pour ce même établissement, il y a lieu d'ajouter « Mme Blandine ORELLANA, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme ZINE EL ABIDINE ».

Après la mention de « Mme Marguerite MALEK, directrice de l'EHPAD Galignani », il convient de lire « Mme Véronique FOUQUOIRE », en lieu et place de M. Yves MONDET [effet au 9 décembre 2008].

- En ce qui concerne la sous-direction des interventions sociales :
- Il convient de remplacer la mention de « Mme Sylvana LUGARO, directrice de la section du 2<sup>e</sup> arrondissement », par la mention de « Mme Sylvana BROCUS, directrice de la section du 2<sup>e</sup> arrondissement ».

Il convient de remplacer la mention de « Mme Nathalie POPADIAK, directrice de la section du 3° arrondissement » par « Mme Annie MENIGAULT, directrice de la section du 3° arrondissement »

Après la mention de « Mme Laurence BODEAU, directrice de la section du 13° arrondissement », il convient de remplacer « Mme Annie MENIGAULT » par « M. Rémi PERRIN, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence BODEAU ».

Après la mention de « M. Jean-Marie SCHALL, directeur de la section du 19e arrondissement », il convient de lire en lieu et place de « Mme Dominique BUCHALET », la mention de « Mme Claude BUCHALET ».

Après la mention de « Mme Claude BUCHALET », il convient de rajouter « Mme Michèle FILET, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marie SCHALL ».

- Art. 3. Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».
  - Art. 4. Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
- M. le Trésorier Principal du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,
- Mme la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

ainsi qu'aux agents auxquels la signature est déléguée.

Fait à Paris, le 28 novembre 2008

Hayet ZEGGAR

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 08-4497 portant désignation des membres chargés de recueillir le 16 décembre 2008 les votes émis à l'occasion des élections générales pour le renouvellement de la représentation du personnel aux Commissions Administratives Paritaires du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et à la Commission Consultative Paritaire.

Le Maire de Paris, Président du Conseil d'administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118;

Vu le décret nº 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu les articles R. 123-39 et suivant du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté du Maire de Paris en date du 26 mai 2008 donnant délégation de signature à Mme Hayet ZEGGAR, Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté n° 08-2349 du 17 juin 2008 fixant aux 23 octobre 2008, 17 novembre 2008 et 16 décembre 2008 les dates des élections générales pour le renouvellement de la représentation du personnel aux Commissions Administratives Paritaires du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté n° 08-2368 du 14 octobre 2008 portant sur la désignation des membres chargés de recueillir les votes pour les élections C.A.P. et C.C.P. du 23 octobre et du 16 décembre 2008 ;

#### Arrête:

Article premier. — Sont désignés comme membres chargés de recueillir, le mardi 16 décembre 2008, les votes émis à l'occasion des élections générales pour le renouvellement de la représentation du personnel aux Commissions Administratives Paritaires du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et à la Commission Consultative Paritaire :

Centre de vote nº 1 — 5, boulevard Diderot, 75012 Paris — 5° étage, — salles 5109 - 5119 :

Président titulaire : M. Ronan JAOUEN.

Président suppléant : Mlle Stéphanie CHASTEL.

#### Assesseurs titulaires :

- M. Bruno CHAZAL, CAPI 2
- Mme Patricia PERRICHET, permanente syndicale F.O.
- Mme Fabienne SMETS, 12e section
- Mme Françoise MAIGNAN, 11e section.

#### Assesseurs suppléants :

- M. Bruno LOUIS-ALEXIS, 3e section
- M. Charles BENAYOUN, CTI
- Mlle Sandrine KOVACIC, 12e section
- M. René BERTHUY, agence diderot.

Centre de vote n° 2 — Section du 4° arrondissement — 2, place Baudoyer, 75004 Paris :

Président titulaire : M. Michel TALGUEN.

Président suppléant : Mme Martine VIANO.

#### Assesseurs titulaires :

- Mme Diala DINGIVAL, 17e section
- M. Jacques LEFORT, ADPE
- Mme Yasmina BASTIANAGGI, CAPI 2
- Mlle Sonia CERTAIN, EHPAD Oasis.

#### Assesseurs suppléants :

- M. Laurent PETITEAU, 3e section
- Mme Marie-France GEMISE, 12<sup>e</sup> section.

Centre de vote n° 3 — Section du 13° arrondissement — 146, boulevard de l'Hôpital, 75013 Paris :

Président titulaire : Mme Laurence BODEAU.

Président suppléant : Mme Annie MENIGAULT.

#### Assesseurs titulaires :

- Mme Denise LAPORT, 5e section
- Mme Patricia BARBOUX, 13e section
- Mme Caroline NAOUFAL, EHPAD Jardin des plantes
- Mme Léonide PASTEL, EHPAD Jardin des plantes
- M. Ali GHERBI, 5e section.

#### Assesseur suppléant :

— Mlle Catherine EZ-ZAYANI, 5<sup>e</sup> section.

Centre de vote nº 4 — Section du 7e arrondissement — 116, rue de Grenelle, 75007 Paris :

Président titulaire : Mme Brigitte GUEX-JORIS.

Président suppléant : M. Sundar LAMOUR.

#### Assesseurs titulaires :

- Mme Martine LEGRAVE, 7e section
- M. Jacques GEOFFROY, 6° section
- Mme Liliane MIOT, CHRS Pauline Roland

- Mme Caroline PACITTO, 12e section
- Mme Nathalie LIEVRE, 7e section.

#### Assesseur suppléant :

- Mme Honorine AKPAKOUM, 7<sup>e</sup> section.

<u>Centre de vote nº 5 — Section du 14e arrondissement — 14,</u> rue Brezin, 75014 Paris :

Président titulaire : M. Laurent COPEL.

Président suppléant : Mlle Sidonie TAINTURIER.

#### Assesseurs titulaires :

- M. Frantz NEGRE, 14e section
- Mme Béatrice TORTI, 14e section
- Mme Ariane DAMBERT, EHPAD Julie Siegfried
- Mme Françoise NOYON, EHPAD Furtado Heine
- Mme Catherine PIETRON, 14e section.

#### Assesseurs suppléants :

- Mme Béatrice KANTE, EHPAD Julie Siegfried
- Mlle Nadia EMIDOF, EHPAD Julie Siegfried
- M. Yves QUEFFEULOU, EIR
- M. Christian KAES, 14e section.

Centre de vote nº 6 — Section du 17e arrondissement — 20, rue des Batignolles, 75017 Paris :

Président titulaire : Mme Eliane DELSUC.

Président suppléant : Mlle Géraldine BERTIN.

#### Assesseurs titulaires :

- Mme Eléonore MOUTOUSSAMY, 17e section
- M. François PRESTAVOINE, permanent syndical FO
- M. François BASILE, 17<sup>e</sup> section
- Mlle Sonia ROY, permanente UNSA.

#### Assesseurs suppléants :

- Mme Marie-José SOUTENARE, 17e section
- Mme Alberte ANTONIUS, 17e section
- M. Jean-Jacques BOURILLON, EHPAD Anselme Payen.

Centre de vote nº 7 — Section du 16e arrondissement — 115 bis, rue Ordener, 75018 Paris :

Président titulaire : M. Patrick DAVID.

Président suppléant : Mlle Kathia JACHIM.

#### Assesseurs titulaires :

- M. Eric AZZARO, EHPAD Jardin des plantes
- M. Laurent ECHALIER, permanent syndical FO
- Mme Corinne GIACHI, 18e section
- Mlle Leïla KOFFLER, EHPAD Oasis.

#### Assesseurs suppléants :

- Mme Franciane DACOURT, EHPAD Furtado Heine
- Mme Malika CHEVALIER, EHPAD Oasis
- M. Patrice HENRY, 9<sup>e</sup> section
- Mme Madly BOUVET, EHPAD Oasis.

Centre de vote nº 8 — Section du 19<sup>e</sup> arrondissement — 17, rue Meynadier, 75019 Paris :

Président titulaire : M. Jean-Marie SCHALL.

Président suppléant : Mme Michèle FILET.

#### Assesseurs titulaires :

- M. Bertrand BASTIANELLI, 20<sup>e</sup> section
- Mme Sophie SITZ VIAN, 10<sup>e</sup> section
- Mme Anna SARFATI, EHPAD Oasis
- Mlle Annabelle GUERLACH, EHPAD Belleville.

#### Assesseurs suppléants :

- M. Gilbert VALBON, 19e section
- Mme Fabienne M'WEMBA, EHPAD Hérold
- Mlle Nathalie CORMIER, 19e section
- Mme Jocelyne BENACER-GIRAUD, 10<sup>e</sup> section.

Centre de vote nº 9 — Section du 11e arrondissement — 124/130, avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris :

Président titulaire : Mme Dominique BOYER.

Président suppléant : Mme Odile BOUDAILLE.

#### Assesseurs titulaires :

- Mme Fatiha MAKTOUM, 11e section
- M. Eric DESMONCEAUX, 11<sup>e</sup> section
- M. Jean-Paul LACOUR, EHPAD François 1<sup>er</sup>
- Mlle Marie-Thérèse TAVUS, 11<sup>e</sup> section.

#### Assesseurs suppléants :

- Mme Mirella FLORINE, 11e section
- Mme Sandrine BISCOS, 11e section
- M. Guy BOUBOUILLE, EIS (9<sup>e</sup> section).

Centre de vote nº 10 — Section du 15<sup>e</sup> arrondissement — 3 bis, place Adolphe Chérioux, 75015 Paris :

Président titulaire : Mme Danielle MONFRET-KISS.

Président suppléant : Mme Claude KAST.

#### Assesseurs titulaires :

- Mme Patricia COURTAY, 20<sup>e</sup> section
- M. Christian GIOVANNANGELI, permanent FO
- Mme Véronique ROCHE, 15<sup>e</sup> section
- Mme Pamela LUTCHMIAH, EHPAD Hérold.

#### Assesseurs suppléants :

- Mme Pascale MARTINET, 20e section
- Mme Donatienne PRIMEON, 15e section
- Mme Brigitte PADRE, 12<sup>e</sup> section.

<u>Centre de vote nº 11 — Section du 16º arrondissement — 71, avenue Henri Martin, 75016 Paris :</u>

Président titulaire : M. Jean-Marc RAKOTOBE.

Président suppléant : M. Patrick MELKOWSKI.

#### Assesseurs titulaires :

- Mme Germaine JERSIER, EHPAD Belleville
- Mme Béatrice GUIDEZ, 16e section
- Mme Colette LEVY, 20e section
- Mme Brigitte CHAPELON, permanent syndical UNSA.

#### Assesseurs suppléants :

- Mme Gilberte VALLIAME, EHPAD Furtado Heine
- M. Eric TOURNEUX, 16<sup>e</sup> section
- Mme Jacqueline CUZEAU, 16<sup>e</sup> section.

Centre de vote nº 12 — Section du 20e arrondissement — 62/66, rue du Surmelin, 75020 Paris :

Président titulaire : M. Gilles DARCEL.

Président suppléant : Mme Martine PICOT-GONNET.

#### Assesseurs titulaires :

- M. Jean-Michel LAGADEC, 20e section
- M. Didier TRIBEAU, EHPAD Belleville
- MIle Elina WIEST, 20e section.

#### Assesseurs suppléants :

- M. Nasreddine MOKKEDEM, 18e section
- M. Eric LEOTURE, 20<sup>e</sup> section
- M. Gilles BIROT, 12<sup>e</sup> section.

Centre de vote nº 13 — EHPAD Cousin de Méricourt — 15, avenue Cousin de Méricourt, 94320 Cachan :

Président titulaire : Mme Francine AMALBERTI.

Président suppléant : M. Didier GUEGUEN.

#### Assesseurs titulaires :

- Mme Thomassine DAUPIN, EHPAD Cousin de Méricourt
- Mme Fabienne GIOVANNANGELI, EHPAD Cousin de Méricourt
  - Mme Yolande LUGARD, 12e section.

#### Assesseurs suppléants :

- M. Alain MAROT, SDSPR
- M. Michel THUEUX, EHPAD Anselme Payen
- Mme Irlande POPOTTE, EHPAD Cousin de Méricourt
- Mme Elna SYLVERE, EIIE.

<u>Centre de vote nº 14 — EHPAD Le Cèdre Bleu — 1, rue Giraudon, 95200 Sarcelles :</u>

Président titulaire : M. Dominique LEROUX.

Président suppléant : M. Eric GRUSSE-DAGNEAUX.

#### Assesseurs titulaires :

- Mme Marie-Louise CRANE, EHPAD Le Cèdre Bleu
- M. Ousmane DIAPY, EHPAD Le Cèdre Bleu
- Mme Nadia CELY, EHPAD Le Cèdre Bleu.

#### Assesseurs suppléants :

- Mme Nadia KILENSEL, EHPAD Le Cèdre Bleu
- Mme Cathie LUSBEC, EHPAD Le Cèdre Bleu
- M. Hadama DIA, EHPAD Le Cèdre Bleu.

Centre de vote nº 15 — EHPAD Alquier Debrousse — 26, rue des Balkans, 75020 Paris :

Président titulaire : Mme Françoise FILEPPI.

Président suppléant : Mme Dorothée CLAUDE.

#### Assesseurs titulaires :

- Mme Marie-Lise PIQUET, 20e section
- M. Philippe SIOUL, EHPAD Debrousse
- M. José MACIN, 18e section
- Mme Claire RAMBAULT, EHPAD Debrousse.

#### Assesseurs suppléants :

- M. Joseph NARCISSOT, EHPAD Debrousse
- Mme Fathia KHALFAOUI, EHPAD Debrousse
- Mme Nathalie SUILLEROT, EHPAD Debrousse.

Centre de vote n° 16 — EHPAD Harmonie — 2, place Charles-Louis, 94470 Boissy Saint-Léger :

Président titulaire : Mme Eveline KHLIFI.

Président suppléant : M. Stéphane GEORGES.

#### Assesseurs titulaires :

- Mme Patricia MARIE-SAINTE, EHPAD Harmonie
- M. Fred RADDAS, EHPAD Harmonie
- Mme Colette THIMON, Résidence le Préfet Chaleil.

#### Assesseurs suppléants :

- Mme Françoise MAJESTE, EHPAD Harmonie
- M. Julien CAMAN, EHPAD Harmonie
- Mme Paulette GANDNER, EHPAD Harmonie.

<u>Centre de vote nº 17 — EHPAD Arthur Groussier — 6, avenue Marx Dormoy, 93140 Bondy :</u>

Président titulaire : Mme Nadine PERIN-CHAFAI.

Président suppléant : Mme Denise SIMONET.

#### Assesseurs titulaires :

- Mme Véronique JUTON, EHPAD Arthur Groussier
- Mme Francine ROBILLARD, EHPAD Arthur Groussier
- Mme Myriam MERBAI, EHPAD Arthur Groussier
- Mme Enide CLERQUI-PERINER, Résidence le Préfet Chaleil.

#### Assesseurs suppléants :

- M. Khoukha LARRAGUIG, EHPAD Arthur Groussier
- Mme Juliette KOBON, EHPAD Arthur Groussier
- Mme Rym BOUDERHEM, EHPAD Arthur Groussier.

Centre de vote n° 18 — EHPAD Galignani — 89, boulevard Bineau, 92200 Neuilly sur Seine :

Président titulaire : M. Yves MONDET.

Président suppléant : M. Paul HOUADEC.

#### Assesseurs titulaires :

- Mme Sophie ANFIS, EHPAD Galignani
- Mme Marguerite SCHIESS, EHPAD Galignani
- Mlle Anne LUBRANO, EHPAD Galignani.

#### Assesseurs suppléants :

- Mme Marie-Antonine CHARLESTON, EHPAD Galignani
  - MIle Emilie CARLE, EHPAD Galignani.
- Art. 2. Le présent arrêté tient lieu d'autorisations d'absence pour les membres des centres de vote désignés à l'article premier ci-dessus.
- Art. 3. Un minimum de deux assesseurs devra toujours être maintenu dans chaque centre de vote. En cas de besoin, les présidents pourront faire appel au personnel titulaire, ayant la qualité d'électeur de l'établissement où est implanté le centre de vote pour respecter cette obligation, notamment en cas de désistement ou d'empêchement tardif d'assesseurs.
- Art. 4. Les assesseurs qui auront participé effectivement au recueil des votes le mardi 16 décembre 2008 pourront bénéficier d'une journée de récupération.
- Art. 5. Les sous-directrices, les chefs de services centraux et les responsables d'établissements sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- Art. 6. Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° 08-2368 en date du 14 septembre 2008, pour ce qui concerne l'organisation du second tour du 16 décembre 2008.

Fait à Paris, le 28 novembre 2008

Pour le Maire de Paris, Président du Conseil d'administration et par délégation, Le Directeur Adjoint

Patrick GEOFFRAY

# Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Registre des inscriptions au concours sur titres d'aide-soignant.

Liste par ordre alphabétique des candidats :

- Mme ABANDA Marie, née AKOUA
- MIle ABENZOAR Sophie
- Mile ADIGE-TRIVAL France
- Mme AFFA Eugénie, née MAHO
- Mme AKTEPE Seher, née YALCIN
- Mlle ALLART Béatrice
- Mlle ANDRISS Guirlande

- M. BALLEJOS Christian
- Mme BANDVNDI Eugénie, née LUANGO-PONO
- MIIe BARTHELEMY Pascale
- MIIe BASSENNE Adrienne
- Mme BELMILOUD Caroline, née BELMILOUD LANDEAU
- Mme BOULU-LOBOTA Sylvie
- Mme BRIQUET Patricia, née CARDON
- MIle CASSAGNE Marie
- Mme DAO Tinnedje, née SANOGO
- Mlle DIAMPASI Kutala
- MIle DRAME GNA Fanta
- Mme DUZAK Teresa, née KASPEREK
- Mme FILS-AIME Olivia, née FRANCIS
- Mme GBATE Boga, née BLEY
- Mme GIROLDINI USAGE Hélène, née NTAMACK
- Mme GOBLET Véronique
- Mme GUEDEGBE Sylvia
- MIle HAIDARA Cumou
- Mlle HAJJAJ Naima
- Mme HALOULI Fatima, née ABID
- Mlle HEN Blia
- Mme HIVANHOE Marina, née OULAMA
- Mme JACKONO Marie-Joëlle, née RUFFE
- Mme KAMGA Rosalie, née LOWE
- MIle KAMTEHOUM Gastonnette
- Mme KORUTOS Leticia, née LIBANY
- Mme LATOURNALD Liliane, née RENEL
- MIle LAURENT Catherine
- Mlle LAURIA Sylvie
- Mme LAZAR Houria, née DOUMA-BOUTHIBA
- Mme MADIOKO Marie, née MPUTU KALUBI
- Mme MAKOSSO Elisabeth
- Mlle MANGONO Gisèle
- Mlle MASEKA FUNZI Angèle
- Mme MENDY Awa, née SAMANDOULOUGOU
- Mme MINKO Nirilanto, née RAVOLOLONAJTOVO
- Mme MOKHTARI Dabia, née BOURKACHE
- MIle MOREAU Marie
- Mlle NFLSON Germaine
- Mlle NGO MAKANDA Suzanne
- Mme NSASILA Kasa, née KIMBA
- Mme NSATOUNKASI Claude, née MASPEY
- M. NTUMBA-MUKENDI Henri
- Mme OBOYIKIPANGA Marie, née OHAMBETAKOY
- Mlle OLAHAFA Jemilath
- Mme OUATTARA Nafissatou, née SOW
- Mlle PIERRE Sherley
- M. POLOMACK Laury
- MIle PROMENEUR Corine
- Mlle PRZYLUDSKA Edyta
- MIle RAMJANE Deborah
- M. RAMSSAMY Jimy
- Mme RENE-CORAIL Rosita, née BURDY
- Mme SAMBIN Frieda, née MUREKATETE
- Mme SNADJI Meriem, née TOUIL

- Mme TRAORE Kadiatou, née KEITA
- MIle VANITOU Jennifer
- Mme WASUMBA-MATONDO Yvette
- Mlle WITTAKER Myriam
- MIle YABIE Marie-Ange
- MIIe YASSA NZENGUET Jacquie
- Mme YEME Caroline, née CAFFA
- Mme ZINTSEM RIBAL Dorette, née MENOA
- Mme ZOROR Manuella, née CHROME.

Liste arrêtée à 71 candidats.

Fait à Paris, le 2 décembre 2008

Le Directeur Adjoint

Patrick GEOFFRAY

#### **POSTES A POURVOIR**

# Secrétariat Général de la Ville de Paris. — Avis de vacance de deux postes d'administrateurs (F/H) de la Ville de Paris.

Postes:

 Collaborateur(trice) du pôle « fonctions supports et appui aux directions ».

 Collaborateur(trice) du pôle « fonctions supports et appui aux directions » sur les projets de modernisation.

Contact: M. Jean-François COLLIN, Secrétaire Général Adjoint — Téléphone: 01 42 76 49 72.

Référence : DRH BES/SGVP - 2411.

### Secrétariat Général de la Ville de Paris. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro: 18755.

#### LOCALISATION

Secrétariat Général de la Ville de Paris — Délégation Générale aux Relations Internationales — 9, place de l'Hôtel de Ville, 75004 Paris — Accès : métro Châtelet ou Hôtel de Ville.

#### NATURE DU POSTE

Titre : chargé(e) de mission événementiel.

Contexte hiérarchique : sous l'autorité du Délégué général aux relations internationales.

Attributions: 1) pilotage des projets événementiels relevant du secteur international, à l'Hôtel de Ville et dans les autres lieux parisiens; 2) organisation des actions visant à valoriser les parisiens d'origine étrangère, fêtes, commémorations, moments de partage avec ces communautés à l'Hôtel de Ville ou sur le territoire parisien, en coordination avec les services de la Ville et les chargés de mission de la D.G.R.I.; 3) suivi des dossiers relatifs à la défense des droits et libertés fondamentaux, en coordination avec les services de la Ville et les chargés de mission de la D.G.R.I.

Conditions particulières : grande disponibilité ; contact avec les cabinets du Maire de Paris et des adjoints sectoriels.

#### PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : niveau Master.

Qualités requises :

Nº 1 : très bonne culture générale et forte motivation ;

N° 2 : forte expérience dans le domaine de l'événementiel ;

 $N^{\rm o}$  3 : bonne connaissance des organisations internationales et de l'action extérieure des collectivités locales ;

Nº 4: sens des relations humaines;

N° 5: maîtrise outils informatiques.

Connaissances particulières : anglais impératif.

#### CONTACT

M. Bernard PIGNEROL, délégué général aux Relations Internationales — Bureau 538 — Délégation Générale aux Relations Internationales — 9, place de l'Hôtel de Ville, 75004 Paris — Téléphone: 01 42 76 52 36 — Mél: bernard.pignerol@paris.fr.

# Secrétariat Général de la Ville de Paris. — Avis de vacance de deux postes d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).

1er poste:

Service : Délégation générale aux relations internationales.

Poste : chargé(e) de mission événementiel.

Contact : M. Bernard PIGNEROL, délégué général aux relations internationales — Téléphone : 01 42 76 52 36.

Référence : B.E.S. 08-G.11.11.

2e poste:

Service : Bureau des temps.

Poste : chef de projet.

Contact: Mme Véronique JEANNIN — Téléphone:

01 42 76 48 69.

Référence : B.E.S. 08-G.11.12.

# Direction des Systèmes et Technologies de l'Information. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 18678.

#### LOCALISATION

Direction des Systèmes et Technologies de l'Information — S.D.D.P./Bureau des Projets Achats et Finances — 227, rue de Bercy, 75570 Paris Cedex 12 — Accès : Gare de Lyon ou quai de la Rapée.

#### NATURE DU POSTE

Titre: Chef de projet DEMAFACT (MOE) (H/F).

Contexte hiérarchique : au sein du B.P.A.FI (Bureau des Projets Achats et Finances), l'agent est placé sous l'autorité d'un chef de la section.

Attributions: l'agent aura en charge la gestion du projet de maîtrise d'œuvre du futur système de gestion des factures fournisseurs et des pièces comptables. Le projet DEMAFACT a pour objectif, dans le cadre de la mise en place des CSP, la mise en place d'un outil de gestion des factures et des pièces comptables dénumérisées. Cet outil est intégré au système Alizé sous SAP. Le projet concerne toutes les directions de la Ville de Paris mais est piloté par la Direction des Finances. L'agent assurera le pilotage du projet et la coordination des différents prestataires, suivra la conception et la réalisation de la solution, organisera les recettes techniques et le déploiement du système, en relation avec la Direction des Finances, maître d'ouvrage du projet. Enfin, l'agent

assurera le reporting du projet et le suivi des dépenses d'exécution du marché auprès de sa hiérarchie. Connaissances particulières nécessaires: connaissance de l'ERP SAP (PM, MM, FI, CO, PS,...). Qualités: expérience confirmée de la gestion de projet informatique important en tant que maître d'œuvre. Capacité à s'investir dans les domaines fonctionnels et techniques spécialisés.

Conditions particulières : connaissance des marchés publics.

#### PROFIL DU CANDIDAT

Qualités requises :

N° 1: rigueur, qualité d'organisation,

N° 2 : sens de l'initiative, N° 3 : bon relationnel.

#### CONTACT

M. Michel TAVANI — Bureau 601 — B.P.A.FI — 227, rue de Bercy — Téléphone : 01 43 47 66 33 — Mél : michel.tavani@paris.fr.

### Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro: 18619.

#### LOCALISATION

Direction des Affaires Culturelles — Département de l'Histoire de l'Architecture et de l'Archéologie de Paris — 9, rue Cadet, 75009 Paris — Accès : métro : Cadet.

#### NATURE DU POSTE

Titre : chargé d'étude en histoire de l'architecture, spécialiste des 17° et 18° siècles.

Attributions : le D.H.A.A.P. est chargé au sein de la D.A.C. d'une mission de protection et de mise en valeur du patrimoine historique, architectural et urbain de Paris. Il est chargé, à ce titre, de l'organisation et du suivi de la Commission du Vieux Paris. Le D.H.A.A.P. est composé de trois sections : patrimoine et architecture, archéologie et documentation. Au sein de la section patrimoine et architecture, sous l'autorité du Secrétaire Général de la Commission du Vieux Paris, le chargé de mission assume en particulier la responsabilité de la préparation des séances de la Commission du Vieux Paris au sein d'une équipe constituée d'architectes et d'historiens de l'architecture, en lien avec les photographes et documentalistes du département, et en collaboration avec d'autres directions de la ville, en particulier la DU. Il est chargé des recherches et analyses historiques de l'évaluation patrimoniale des édifices parisiens, participe à la rédaction des comptes rendus des séances de la Commission du Vieux Paris et la mise en ligne des informations. Il pourra participer au suivi, pour le D.H.A.A.P., de l'inventaire du patrimoine architectural et urbain parisien, notamment sous ses aspects méthodologiques et historiques. Il participe à la rédaction des publications de la Commission du Vieux Paris et à la préparation de manifestations scientifiques ou grand public (journées d'études, colloques, expositions, etc.). Il est amené à réaliser un certain nombre de recherches historiques et documentaires (aux Archives de Paris, en bibliothèques, etc.).

Conditions particulières: travail en équipe, nombreux contacts avec des professionnels, architectes, maîtres d'ouvrages. Nombreux déplacements dans Paris.

#### PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : docteur en histoire de l'architecture (spéc. de la renaissance à la révolution).

Qualités requises :

 $N^{\circ}$  1 : capacité d'expertise et d'évaluation patrimoniale, mener des recherches rapides ;

- $\ensuremath{\text{N}^{\text{o}}}$  2 : sens du travail en équipe, initiative, organisation, autonomie :
  - N° 3 : bonne qualité rédactionnelle et d'expression orale.

Connaissances particulières : excellente connaissance de l'histoire architecturale et urbaine de Paris.

#### CONTACT

Mme Marie-Jeanne DUMONT — Département de l'Histoire de l'Architecture et de l'Archéologie de Paris — 9, rue Cadet, 75009 Paris — Téléphone : 01 53 34 94 55 — Mél : marie-jeanne.dumont@paris.fr.

### Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H).

Poste numéro : 18620.

#### LOCALISATION

Direction des Affaires Culturelles — Département d'Histoire de l'Architecture et d'Archéologie de Paris — 9, rue Cadet, 75009 Paris — Accès : métro Cadet.

#### NATURE DU POSTE

Titre : chargé(e) d'étude en architecture et histoire de l'architecture, orienté sur le 20° siècle.

Attributions : le D.H.A.A.P. est chargé au sein de la DAC d'une mission de protection et de mise en valeur du patrimoine historique, architectural et urbain de Paris. Il est chargé, à ce titre, de l'organisation et du suivi de la commission du Vieux Paris. Le D.H.A.A.P. est composé de trois sections : patrimoine et architecture, archéologie et documentation. Au sein de la section patrimoine et architecture, sous l'autorité du Secrétaire Général de la Commission du Vieux Paris, le chargé de mission assume en particulier la responsabilité de la préparation des séances de la Commission du Vieux Paris au sein d'une équipe constituée d'architectes et d'historiens de l'architecture, en lien avec les photographes et documentalistes du département, et en collaboration avec d'autres directions de la ville, en particulier la DU. Chargé de l'évaluation patrimoniale des édifices parisiens, il organise avec les pétitionnaires les visites de bâtiments concernés par des démolitions et est l'interlocuteur des architectes et maître d'ouvrage dans l'instruction des dossiers. Il contribue à la rédaction des comptes rendus des séances de la Commission du Vieux Paris et la mise en ligne des informations, du suivi, en équipe, de l'inventaire du patrimoine architectural et urbain parisien. Il participe aux manifestations scientifiques ou grand public organisées par le D.H.A.A.P. Il est amené à réaliser un certain nombre de recherches historiques et documentaires (aux Archives de Paris, en bibliothèques, etc.).

Conditions particulières: travail en équipe, nombreux contacts avec des professionnels, architectes, maîtres d'ouvrages. Nombreux déplacements dans Paris. Expérience du terrain appréciée.

#### PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : bac, formation en histoire de l'architecture moderne et contemporaine appréciée.

Qualités requises :

- $\mbox{N}^{\rm o}$  1 : capacité d'analyse et d'expertise patrimoniale, capacité de synthèse et rédaction ;
  - N° 2 : sens du travail en équipe et facilité de contact ;
- $\ensuremath{\text{N}}^{\text{o}}$  3 : sens de l'initiative, sens de l'organisation et autonomie.

Connaissances particulières : culture architecturale. Connaissance des techniques modernes, contemporaines, des problématiques liées aux changements d'usage des bâtiments. Maîtrise logiciels graphisme (dessin...).

#### CONTACT

Mme Marie-Jeanne DUMONT — Département de l'Histoire de l'Architecture et de l'Archéologie de Paris — 9, rue Cadet, 75009 Paris — Téléphone : 01 53 34 94 55 — Mél : marie-jeanne.dumont@paris.fr.

# Direction des Ressources Humaines. — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H).

Service: Bureau des pensions.

Poste: Chef du bureau des pensions.

Contact: M. Jean-Paul DE HARO — Téléphone:

01 42 76 61 25.

Référence: B.E.S. 08-G.11.P6.

# Direction de l'Urbanisme. — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H).

Service : Sous-Direction des études et des règlements d'urbanisme.

Poste : chargé d'études au bureau des études urbaines et de l'espace public (F/H).

Contact: M. Christophe ZUBER — Téléphone: 01 42 76 20 57.

Référence: B.E.S. 08-G.11.P8.

# Direction du Patrimoine et de l'Architecture. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).

Service : des Ressources Humaines et de la Logistique, Bureau des Ressources Humaines.

Poste: Adjoint(e) au Chef du Bureau des Ressources Humaines, Responsable de la Formation de la Direction.

Contact: Mme Angela LAMELAS — Téléphone: 01 43 47 80 20.

Référence : B.E.S. 08-G.11.08.

# Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Avis de vacance d'un poste d'administrateur (F/H) de la Ville de Paris.

Poste : Chef du Bureau des Etablissements Départementaux.

Contact: Mme Isabelle GRIMAULT, Directrice Adjointe — Téléphone: 01 43 47 74 74.

Référence : DRH BES/DASES - 2511.

# Direction de la Jeunesse et des Sports. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).

Service : Service des affaires juridiques et financières.

Poste : chargé(e) du contrôle de gestion.

Contact: M. Arnaud STOTZENBACH, chef du service des affaires juridiques et financières — Téléphone: 01 42 76 36 14.

Référence : B.E.S. 08-G.11.10.

### Direction de la Jeunesse et des Sports. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro: 18665.

#### LOCALISATION

Direction de la Jeunesse et des Sports — Service des affaires juridiques et financières — 25, boulevard Bourdon, 75004 Paris — Accès : Bastille ou Sully Morland.

#### NATURE DU POSTE

Titre : Chargé du contrôle de gestion.

Contexte hiérarchique : sous l'autorité du chef du service des affaires juridiques et financières.

Attributions : produire des indicateurs d'activités et des tableaux de bord pour le pilotage de la Direction ; réaliser des comptes d'exploitation analytique (incluant les dépenses de personnel) de tous les équipements gérés par la DJS, afin de procéder à des comparaisons pertinentes par catégorie, déduire des ratios de gestion et repérer d'éventuelles surconsommations; comparer les coûts des différents modes de gestions pour un même équipement (D.S.P., marché, régie) en tenant compte de toutes les charges induites (contrôle sur les gestionnaires extérieurs, procédure de passation, fiscalité...); envisager des améliorations de la structure des achats de la D.J.S. (regroupement des commandes, recours aux marchés négociés) ; réaliser des audits de gestion externes sur des organismes subventionnés par la DJS pour des montants significatifs ou présentant des difficultés particulières de gestion. Cet agent sera l'interlocuteur direct de la mission « contrôle de gestion » du Secrétariat Général pour l'élaboration et le suivi des indicateurs de gestion et des référentiels

Conditions particulières : utilisation des SI Finances de la Ville et des différents infocentres.

#### PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : DESS ou école supérieure de commerce.

Qualités requises :

N° 1 : connaissance de l'analyse financière ; N° 2 : capacités rédactionnelles et de synthèse ;

N° 3 : autonomie et sens du contact.

Connaissances particulières : avoir une expérience similaire significative dans une grande organisation, publique ou privée.

#### CONTACT

M. Arnaud STOTZENBACH, chef du service des affaires juridiques et financières — Service des affaires juridiques et financières — 25, boulevard Bourdon, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 36 14 — Mél : arnaud.stotzenbach@paris.fr.

# Direction de la Jeunesse et des Sports. — Avis de vacance de deux postes d'agent de catégorie B (F/H).

1<sup>er</sup> poste : numéro 18667. 2<sup>e</sup> poste : numéro 18698.

#### LOCALISATION

Direction de la Jeunesse et des Sports — Sous-Direction de la Jeunesse — Mission citoyenneté — 50, avenue Daumesnil, 75012 Paris — Accès : Bastille - Quai de la Rapée - Gare de Lyon.

#### NATURE DU POSTE

Titre: animateur(trice) coordinateur(trice) des Conseils des Jeunes des arrondissements (mi-temps).

Contexte hiérarchique : sous l'autorité directe de la responsable de la Mission citoyenneté.

Attributions : animation et fonctionnement du Conseil de la jeunesse d'arrondissement. Vous animez, motivez et encadrez les jeunes en étant à leur écoute, en faisant ressortir leurs préoccupations, en gérant les prises de parole et les conflits éventuels, en facilitant la mise en œuvre des projets. Vous mobilisez des jeunes par le biais de rencontres avec les associations de quartiers et les responsables de structures d'accueil des jeunes (antennes jeunes information, missions locales, P.A.I.O., B.I.J., espaces jeunes, maisons des associations...). Vous assurez le lien permanent entre la Mairie d'arrondissement et les jeunes conseillers et assurez le fonctionnement du dispositif (préparation et participation à des réunions et des événements — colloques, forums —, rédaction de comptes rendus, suivi du budget...). Vous assurez la coordination avec les différents acteurs locaux et travaillez l'articulation entre le Conseil des Jeunes de l'arrondissement et le Conseil parisien de la Jeunesse. La participation ponctuelle à des événements parisiens est à prévoir en liaison avec la Mission citoyenneté et le cabinet de l'Adjointe au Maire de Paris chargée de la Jeunesse.

Conditions particulières : mobilité et disponibilité (réunions et événements ponctuels en soirée et le week-end sont possibles pour s'adapter aux disponibilités des jeunes).

#### PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : de formation bac + 2 — techn. informatiq. souhaitées (maîtrise word et internet).

Qualités requises :

- N° 1 : capacité rédactionnelle, d'autonomie, d'initiatives, esprit de synthèse et d'organisation :
- Nº 2 : intérêt pour la démocratie, le développement de la citoyenneté et la vie locale ;
- $\ensuremath{\,^{\text{N}^{\text{o}}}}$  3 : sens des relations humaines et publiques, du travail en équipe.

Connaissances particulières : connaissance du public jeune (13-25 ans) — avoir justifié d'une expérience dans la mise en place d'actions de proximité et de projets en direction de la jeunesse.

#### CONTACT

Julia PERRET, responsable de la mission — Mission citoyenneté — Sous-Direction de la Jeunesse — 50, avenue de Daumesnil, 75012 Paris — Téléphone : 01 53 17 34 55.

# Direction de l'Information et de la Communication. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H).

Poste numéro: 18572.

#### LOCALISATION

Direction de l'Information et de la Communication — Département communication institutionnelle — 4, rue de Lobau, 75004 Paris — Accès : Métro Hôtel de Ville/RER Châtelet les Halles.

#### NATURE DU POSTE

Titre: graphiste.

Attributions : création graphique de supports de communication (affiches, édition, dossiers de presse, etc.) établis par la Direction de l'Information et de la Communication ou par d'autres services de la Mairie ; adaptation et/ou actualisation de créations existantes ; conception de maquettes et exécution des différents documents.

#### PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : formation et expérience de graphiste.

Qualités requises :

Nº 1 : créativité ;

 $\ensuremath{N^o}$  2 : compréhension des enjeux et des objectifs de la communication municipale ;

N° 3 : sens du travail en équipe — disponibilité.

Connaissances particulières : connaissance indispensable des logiciels classiques dans ce domaine : Xpress, Photoshop, Illustrator, etc.

#### CONTACT

Anaïs LANÇON — Bureau 205 — Département communication institutionnelle — 4, rue de Lobau, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 45 30 — Mél : anais.lancon@paris.fr.

### Caisse des Ecoles du 5<sup>e</sup> arrondissement. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H).

#### LOCALISATION

Caisse des Ecoles du 5<sup>e</sup> arrondissement — 21, place du Panthéon, 75005 Paris.

#### NATURE DU POSTE

Chef des Services Economiques.

Cadre A:

- Expérience d'une direction opérationnelle ;
- Excellentes connaissances juridique et comptable (M14);
  - Maîtrise ou DESS de gestion ou équivalent;

Poste à pourvoir : mars 2009.

#### CONTACT

Mme MUSY — Directeur de la Caisse des Ecoles — Téléphone : 01 56 24 38 85.

# Caisse des Ecoles du 14<sup>e</sup> arrondissement. — Avis de vacance de quarante postes d'agent de catégorie C (F/H) — Agent de restauration.

Postes : agent de restauration - Catégorie C.

Nombre de postes disponibles : 40.

#### PROFIL DU POSTE

Placé sous l'autorité du responsable de cuisine, il assure le service des repas auprès des enfants, ainsi que l'entretien des locaux et du matériel.

Rapide et consciencieux, il doit savoir lire et écrire le français afin de pouvoir respecter les règles d'hygiène et de sécurité affichées.

Temps et lieu de travail : 20 heures hebdomadaires pendant les périodes scolaires.

Amplitude horaire: de 8 h 30 à 15 h.

Affectation variable dans les cuisines scolaires du 14e arrondissement.

#### CONTACT

Veuillez envoyer votre C.V. et lettre de motivation à la Caisse des Ecoles du 14<sup>e</sup> arrondissement — 2, place Ferdinand Brunot, 75675 Paris Cedex 14.

#### Le Directeur de la Publication : Nicolas REVEL